

PROGRAMME D'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE POUR LA FUTURE AIRE MARINE ET CÔTIÈRE PROTÉGÉE (AMCP) DES ÎLOTS NORD DE L'ARCHIPEL DES KERKENNAH EN TUNISIE



Mentions légales:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et de l'ONU Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet IMAP-MPA mis en œuvre par la Convention PNUE/PAM-Barcelone avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du SPA/RAC et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Copyright:

Tous les droits de propriété du texte et du contenu de la présente publication appartiennent au SPA/RAC. Ce texte et du contenu ne peuvent être reproduits, en tout ou en partie, et sous une forme quelconque, sans l'autorisation préalable du SPA/RAC, sauf dans le cas d'une utilisation à des fins scientifiques, éducatives et non lucratives, et à condition de faire mention de la source.

© 2023 - United Nations Environment Programme
Mediterranean Action Plan
Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisia
car-asp@spa-rac.org

En charge de l'étude au SPA/RAC

M. Atef LIMAM, IMAP/MPA Project Officer - MPA component
M. Wassim GAIDI, IMAP/MPA Project Consultant-Assistant

En charge de l'étude à l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL)

Mme Samia BOUFARES, Directrice de gestion des écosystèmes littoraux
M. Ahmed BEN HMIDA, Responsable des aires marines protégées du centre et du sud

Consultant(s) en charge de l'étude

M. Aboukacem KHLIFI
M. Chedly RAIS

Pour des fins bibliographiques, cette publication peut être citée comme suit :

SPA/RAC - ONU Environnement/PAM, 2023. Programme d'intégration socio-économique pour la future aire marine et côtière protégée des îlots nord de l'Archipel des kerkennah en Tunisie. Par Aboukacem Khelifi & Chedly Rais. Ed. SPA/RAC, Tunis : 58 p.+ Annexe.

Cover photos credit:

© Ahmed Ben Hmida



Ce document a été édité dans le cadre du projet IMAP-MPA financé par l'Union européenne.

Pour plus d'informations :
www.spa-rac.org



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



PROGRAMME D'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE POUR LA FUTURE AIRE MARINE ET CÔTIÈRE PROTÉGÉE (AMCP) DES ÎLOTS NORD DE L'ARCHIPEL DES KERKENNAH EN TUNISIE



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| CHAPITRE 1 : PREAMBULE..... | 1 |
| I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION | 1 |
| II. OBJECTIF | 2 |
| III. TACHES ET RESULTATS ATTENDUS | 2 |
| IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE :..... | 3 |
| Etape 1 : Cadrage..... | 3 |
| Étape 2 : Consultation de la bibliographie : | 4 |
| Étape 3 : Visite de terrain et concertation avec les parties prenantes..... | 4 |
| Etape 4 : Bilan diagnostic et élaboration concertée du programme d'intégration socio-économique. | 6 |
| CHAPITRE 2 : BILAN-DIAGNOSTIC | 7 |
| I. POSITIONNEMENT ET EVALUATION DES SECTEURS ECONOMIQUES | 7 |
| 1. Secteur de pêche..... | 7 |
| 1.1. Exploitation inadéquate des infrastructures portuaires | 7 |
| 1.2. Usages de plus en plus répandus de techniques de pêche non réglementée..... | 8 |
| 1.3. Situation critique des ressources et potentialités halieutiques..... | 10 |
| 1.4. Flottille dominée par les barques de pêche non motorisées | 11 |
| 1.5. Production de pêche fluctuante en régression | 12 |
| 1.6. Analyse SWOT (forces, faiblesses opportunités et menaces) | 12 |
| 2. Secteur du tourisme :..... | 13 |
| 2.1. Tourisme classique en nette déclin..... | 13 |
| 2.2. Eco tourisme : tourisme alternative en progression mitigée | 17 |
| 2.3. Les projets portés par la société civile pour promouvoir le secteur de l'éco-tourisme : ... | 18 |
| 2.4. Stratégie public pour la promotion du secteur touristique | 18 |
| 2.5. Conclusion | 19 |
| 3. Secteur de l'Artisanat : un savoir-faire local en quête de marchés..... | 20 |
| 4. Secteur Agricole : conduit essentiellement en extensive et dont les produits de terroirs sont faiblement valorisés | 22 |
| 4.1. Agriculture extensive | 22 |
| 4.2. Les périmètres publics irrigués..... | 23 |
| 4.3. L'élevage | 23 |
| 4.4. Analyse SWOT (forces, faiblesses opportunités et menaces). | 24 |
| 5. Secteur industriel très marginal | 25 |

| | |
|---|-----------|
| II. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES ET CARTOGRAPHIE DES ACTEURS | 26 |
| III. RECAPITULATION DU RESULTAT DU DIAGNOSTIC | 31 |
| CHAPITRE 3: LE PROGRAMME D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE ET LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL AUX ILOTS NORD DE L'ARCHIPEL DES KERKENNAH..... | 33 |
| I. MÉCANISMES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME D'INTÉGRATION SOCIO- ÉCONOMIQUE AUX ILOTS NORD DE L'ARCHIPEL DE KERKENNAH | 33 |
| 1. Participation des parties prenantes : | 33 |
| 2. Planification spatiale : | 33 |
| 3. Gestion adaptative : | 33 |
| 4. Développement durable par le soutien des activités économiques dans les zones environnantes de la future AMCP : | 33 |
| 5. Éducation et sensibilisation : | 33 |
| 6. Partenariats et financement : | 34 |
| 7. Suivi et évaluation : | 34 |
| 8. Intégration des connaissances et du savoir-faire locales : | 34 |
| 9. Renforcement des capacités : | 34 |
| 10. Communication et dialogue : | 34 |
| II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AMCP AUX ILOTS NORD DE KERKENNAH : | 35 |
| III. COMPOSANTES DU PROGRAMME D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE. | 36 |
| 1. Promotion de la pêche durable..... | 36 |
| 1.1. Balisage et installation de système de surveillance | 36 |
| 1.2. Appui à la transition vers des pratiques de pêche durables Encourager la transition vers des pratiques de pêche durables en fournissant aux pêcheurs locaux : | 36 |
| 2. Développement et intégration des activités économiques respectueuses de l'environnement | 36 |
| 2.1. Renforcement des moyens de subsistance durables : | 36 |
| 2.2. Valorisation des produits de terroirs..... | 37 |
| 2.3. Mobilisation des ressources : | 38 |
| 3. Renforcement et appui à la société civile | 38 |
| 3.1. Gouvernance participative : | 38 |
| 3.2. Éducation et sensibilisation : campagne de communication et de sensibilisation pour la promotion de la future AMCP..... | 38 |
| 3.3. Programme de suivi -évaluation participatif de l'état des écosystèmes marins et des activités socio-économiques, | 39 |
| 4. Transition vers le tourisme écologique par la promotion de l'écotourisme responsable..... | 39 |
| IV. LE PLAN D'ACTION DE REALISATION (2023-2027)..... | 40 |
| 1. Cout du plan d'action..... | 40 |

| | | |
|--------|--|----|
| 2. | Echéancier de mise en œuvre | 43 |
| 2.1. | Planning de mise en œuvre des activités projetées..... | 43 |
| 2.2. | Echéancier financier..... | 45 |
| 3. | Indicateurs de suivi –évaluation | 48 |
| V. | EFFET DE LA REGLEMENTATION DU ZONAGE SUR LES POSSIBILITES D'INTGERATION SOCIECOINOMIQUE DE L'AMCP..... | 54 |
| 1. | Effet de la Réglementation envisagée par le zonage de l'AMCP | 54 |
| 1.1. | Réglementation envisagée pour les îlots (milieu terrestre)..... | 54 |
| 1.2. | Réglementation envisagée pour la partie marine | 55 |
| 2. | Effet des objectifs envisagés sur les possibilités d'intgération sociécoinomique de l'AMCP | 56 |
| 2.1. | Objectifs de conservation | 56 |
| 2.3. | Objectifs d'aménagement | 57 |
| 3.3. | Objectifs de développement et de valorisation mésologique et scientifique | 57 |
| 3.4. | Objectifs de gouvernance | 58 |
| ANNEXE | | 59 |

Liste des abréviations

| | |
|--------------------|--|
| ACG | : Association of Continuity of Generations – |
| AscobSyrtis | : Association pour la Conservation de la Biodiversité dans le Golfe de Gabès |
| AMCP | : Aire Marine Côtière Protégée |
| AMP | : Aire Marine Protégée |
| ANGED | : Agence Nationale de Gestion des Eaux et des déchets |
| ANPE | : Agence Nationale de Protection de l'Environnement |
| APAL | : Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral |
| APIP | : Agence des Ports et des Installations de Pêche |
| BCNM | : Barques Côtières Non Motorisées |
| BCM | : Barques Côtières Motorisées |
| BTS | : Banque Tunisienne de Solidarité |
| CAR/ASP | : Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées |
| CRT | : Commissariat Régional du Tourisme |
| DRA | : Délégation Régionale de l'Artisanat |
| crda | : Commissariat Régional au Développement Agricole |
| CTV | : Cellule Territoriale de Vulgarisation Agricole |
| DEVLOK | : Projet de développement local des îles Kerkennah |
| DGPA | : Direction Générale de la Production Animale |
| DG NEAR | : Direction générale des négociations pour le voisinage et l'élargissement |
| DPM | : Domaine Public Maritime |
| DPP | : Domaine Public Portuaire |
| GDA | : Groupement de Développement Agricole |
| h | : Heure |
| ha | : Hectare |
| IAA | : Institut Africain des Assurances |
| IEED | : Instituts d'Excellence dans le domaine des Energies Décarbonées |
| INM | : Institut National de la Météorologie |
| INP | : Institut National du Patrimoine |
| INRAT | : Institut National de Recherche Agronomique de Tunis |
| INSTM | : Institut National des Sciences et Technologie de la Mer |
| km | : Kilomètre |
| UE | : Union européenne |
| LHT | : La longueur hors-tout |
| m | : Mètre |
| MED POL | : Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine dans la région méditerranéenne |
| MedArtSal | : Modèle de gestion durable pour les salines artisanales méditerranéennes |
| MedMPAnet | : Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'AMCP à travers le renforcement de la Création et de la Gestion d'AMP |
| ONG | : Organisation non gouvernementale |
| OSC | : Organisation de la Société Civile |
| ONTT | : Office National du Tourisme Tunisien |
| PERENCO | : Compagnie pétrolière indépendante franco-britannique |
| PETROFAC | : Société Pétrolière de Prospection et d'exploitation énergétique |
| PME | : Petite et Moyenne Entreprise |
| PNUE | : Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| PAM | : Plan d'Action pour la Méditerranée |
| PPI | : Périmètre Public Irrigué |
| IMAP | : Integrated Monitoring and Assessment Program of the Mediterranean |
| MPA | : Marine Protected Area |
| RR | : Route Régionale |
| RL | : Route Locale |
| SMSA | : Société Mutuelles des Services Agricoles |
| SMART | : Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes, et Temporellement définis |
| SONEDE | : Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux |
| SONOTRAK | : Société Nouvelle de Transport de Kerkennah |
| SPA/RAC | : Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées |
| STEG | : Société tunisienne de l'électricité et du gaz |
| STEP | : STation d'ÉPuration des eaux usées |
| SWOT | : Strengths - Weaknesses - Opportunities |
| UE | : Union Européenne |
| URAP | : Union Régionale d'Agriculture et de la Pêche |
| USA | : Les États-Unis |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Calendrier des réunions de concertation..... | 5 |
| Tableau 2 : Effectif des unités de pêche et de la population maritime des îles de Kerkennah pour l'année 2021..... | 11 |
| Tableau 3 : Production annuelle de la pêche côtière en kg selon les ports entre 2017 et 2021 | 12 |
| Tableau 4 : Matrice SWOT du secteur de la pêche..... | 12 |
| Tableau 5 : Caractéristiques des hôtels de l'archipel de Kerkennah | 14 |
| Tableau 6 : Caractéristiques des agences de voyage dans le gouvernorat de Sfax | 14 |
| Tableau 7 : Evolution de l'effectif des touristes, nombre de nuitées et durée moyenne de séjour entre 2018 et 2019 dans l'archipel de Kerkennah | 15 |
| Tableau 8 : Permis de pêche de plaisance octroyés dans les ports de Sfax et de Kerkennah entre 2016 et 2022 | 18 |
| Tableau 9 : Matrice SWOT du secteur touristique..... | 20 |
| Tableau 10 : Les métiers d'artisanat..... | 20 |
| Tableau 11 : Matrice SWOT du secteur de l'artisanat | 21 |
| Tableau 12 : Caractéristiques des PPI dans l'archipel de Kerkennah..... | 23 |
| Tableau 13 : Répartition du Cheptel selon l'espèce (femelle productive)..... | 24 |
| Tableau 14 : Répartition des petits élevages (2020)..... | 24 |
| Tableau 15 : Importance de la production agricole de l'archipel de Kerkennah | 24 |
| Tableau 16 : Matrice SWOT du secteur agricole..... | 24 |
| Tableau 17 : Répartition des entreprises industrielles (2020) | 25 |
| Tableau 18 : Nombre d'employés absorbés par les entreprises industrielles..... | 25 |
| Tableau 19: Tableau d'analyse des parties prenantes..... | 27 |
| Tableau 20 : Synthèse de l'analyse des parties prenantes | 28 |
| Tableau 21. Objectifs et résultats attendus du programme d'intégration aux îlots nord de Kerkennah | 35 |
| Tableau 22 : cout par composante du plan d'action | 40 |
| Tableau 23. Cout du plan d'action | 41 |
| Tableau 24. Cout du plan d'action (Suite 1) | 42 |
| Tableau 25. Cout du plan d'action (Suite 2) | 43 |
| Tableau 26. Planning de mise en œuvre des activités projetées | 44 |
| Tableau 27 : Echancier par composante du plan d'action d'intégration..... | 45 |
| Tableau 28 : Echancier par composante et par activité du plan d'action d'intégration..... | 46 |
| Tableau 29 : Echancier par composante et par activité du plan d'action d'intégration (suite 1) | 47 |
| Tableau 30 : Echancier par composante et par activité du plan d'action d'intégration (suite 2) | 48 |
| Tableau 31 : Cadre logique du programme d'intégration socio-économique autour de l'AMCP des îlots Nord de Kerkennah..... | 49 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Carte des ports, des sites abris, des sites d'accostage et des digues abris dans les îles de Kerkennah (source DGPA, 2014). | 7 |
| Figure 2: Saisons, engins et méthodes de pêche à l'archipel des Kerkennah..... | 10 |
| Figure 3 : Carte de localisation de la zone touristique de Sidi Frej | 14 |
| Figure 4 : Répartition des Nombre de touristes et nombre de nuitées..... | 16 |
| Figure 5 : Répartition de la clientèle | 16 |

| | |
|---|----|
| <i>Figure 6 : Répartition de la superficie dans l'archipel</i> | 22 |
| <i>Figure 7 : Occupation des superficies arables.</i> | 23 |
| <i>Figure 8 : Matrice intérêt / pouvoir</i> | 27 |
| <i>Figure 9 : Carte des parties prenantes</i> | 31 |
| <i>Figure 10. Matrice problème majeur de l'économie de l'archipel, causes et conséquence.</i> | 32 |

CHAPITRE 1 : PREAMBULE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La présente étude s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet régional « Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées » « Projet IMAP-MPA ».

Ce projet est financé par l'Union européenne (UE) – Direction générale des négociations pour le voisinage et l'élargissement (DG NEAR) par le biais de l'instrument financier européen du programme régional 2018-2022 Green MED III-IEV Sud, pour l'eau et l'environnement. Il est coordonné et mis en œuvre par le Secrétariat du PNUE/PAM et exécuté par le biais de son programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine dans la région méditerranéenne (MED POL) et du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC).

Le Projet IMAP-MPA a pour objectifs de contribuer à :

- La réalisation du Bon Etat Ecologique (BEE) de la mer et des côtes méditerranéennes.. Ceci sera réalisé par le biais de la surveillance et de l'évaluation de l'état écologique de la mer Méditerranée et de son littoral, y compris les AMP, dans une optique comparative et intégrée, et
- L'amélioration de la gestion des AMP par le biais de la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée et de renforcer l'intégration du Programme de surveillance et d'évaluation (IMAP) dans le cadre de ce processus.

Ainsi, le Projet IMAP-MPA consolidera le développement du réseau méditerranéen d'AMP écologiquement représentatives, interconnectées et efficacement gérées et surveillées. Cet objectif se réalisera à travers (i) l'amélioration de la gouvernance et des politiques nationales relatives à la biodiversité, et (ii) le classement d'AMP, la préparation et la mise en œuvre de leurs plans de gestion et l'amélioration de leur gestion par le biais d'actions ciblées.

Aux îlots nord de l'archipel des Kerkennah où le plan de gestion a été élaboré dans le cadre d'une collaboration conjointe entre le SPA/RAC et l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL), le projet IMAP-MPA prévoit de développer des approches et des outils spécifiques pour traiter les problèmes récurrents en termes de gouvernance, de conception, et de gestion participative, afin de s'en inspirer et d'éventuellement les reproduire. L'implication des parties prenantes locales et des acteurs socio-économiques, en particulier la communauté des pêcheurs et la population locale constituerait la clé de réussite de cette approche. Ainsi, ces acteurs, ainsi que d'autres acteurs clés, seront responsabilisés grâce à leur participation et contribueront à développer des actions in-situ qui garantiront une gestion efficace et un développement durable pour le maintien et la conservation de l'environnement marin et côtier du site.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente mission dont les objectifs et les résultats attendus sont présentés comme suit :



II. OBJECTIF

L'objectif général de cette mission est de faire des îlots nord de l'archipel de Kerkennah des espaces marins et des territoires côtiers des aires protégées bien gérées et bien intégrées dans leurs environnements socio-économiques.

Pour les îlots nord de l'archipel des Kerkennah un plan de gestion a été élaboré dans le cadre d'une collaboration conjointe entre le SPA/RAC et l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL). L'implication des parties prenantes locales et des acteurs socio-économiques, en particulier la communauté des pêcheurs et la population locale constituerait la clé de réussite de cette approche de préservation et de développement des AMCP. Ainsi, ces acteurs, ainsi que d'autres acteurs clés, seront responsabilisés pour participer et contribuer à ce processus inclusif de développement durable du territoire marin et côtier.

L'objet spécifique de la mission est donc d'aboutir à un programme d'intégration socio-économique pour promouvoir la future Aire Marine et Côtière Protégée (AMCP) des îlots nord de l'archipel des Kerkennah, qui soit en adéquation avec son plan de gestion.

Le projet IMAP-MPA prévoit de valoriser les approches et outils spécifiques qui seront développés dans cette mission en termes de gouvernance, de conception, et de gestion participative, afin de s'en inspirer et d'éventuellement les reproduire.

III. TACHES ET RESULTATS ATTENDUS

Le programme d'intégration socioéconomique de l'environnement marin et côtier des îlots nord de l'archipel de Kerkennah devrait consolider et renforcer les efforts pertinents déjà entrepris. L'homme comme acteur-sujet fut pendant longtemps le grand absent dans les choix publics. Aujourd'hui, les feuilles de route pour la préservation et la protection des territoires marins et/ou côtiers doivent tenir compte des aspects socioéconomiques. Ces derniers permettraient d'améliorer la qualité des décisions et l'efficacité des outils et des dispositifs de préservation et/ou de protection notamment au niveau des AMCP.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, le consultant exécutera les tâches comprenant les étapes successives suivantes :

Phase I : Bilan-diagnostic

Le bilan-diagnostic s'appuiera sur des informations existantes rassemblées à partir notamment des différentes études et suivis émanant des programmes et projets antérieurs tels que le projet MedMPAnet, le projet MedMPA Network, ainsi que d'autres projets exécutés conjointement avec l'APAL ou autres partenaires nationaux et qui doit comprendre, sans s'y restreindre :

- Une évaluation de l'état actuel des activités socio-économiques notamment l'activité de pêche et du tourisme au niveau des îles Kerkennah avec un focus sur les zones couvrant les îlots nord en se basant sur les données existantes auprès des départements locaux et régionaux et sur les études antérieures.
- Une concertation et des enquêtes avec les parties prenantes concernées par le biais de réunions à petite échelle ou / et de réunions de concertation
- Une analyse sectorielle des principales activités socio-économiques notamment l'activité de pêche et du tourisme et de leurs interactions avec d'autres secteurs d'activités.



- Une estimation de la contribution des principaux secteurs d'activités socio-économiques au développement local
- L'identification de toutes les autres activités et les grands projets existants et/ou envisagés dans la zone;
- L'identification des principaux conflits d'usage et les conflits d'intérêts en dressant un tableau croisé des conflits et la façon avec laquelle on peut réduire les conflits d'usage et d'intérêt ;
- L'identification et la cartographie des parties prenantes,

Phase 2 – Élaboration du programme d'intégration et de développement socio-économique durable

Il s'agit de définir selon une démarche participative et inclusive, les modalités de mise en place d'un mécanisme de participation et d'engagement des parties prenantes locales, en particulier les pêcheurs, pour réduire l'impact de la pêche non durable sur les habitats, les espèces et les ressources halieutiques et la gestion de la future aire protégée.

Le présent rapport dresse la version définitive du programme d'intégration et de développement socio-économique durable et comportera les points suivants :

- 1) Contexte et justification
- 2) Objectif
- 3) Taches et résultats attendus
- 4) Démarche méthodologique

Synthèse et diagnostic de la situation actuelle : Positionnement et évaluation des secteurs économiques

- 5) Analyse des parties prenantes et cartographie des acteurs
- 6) RECAPITULATION DU RESULTAT DU DIAGNOSTIC
- 7) Le programme d'intégration socio-économique autour de la future AMCP
 - a. Mécanismes et orientations stratégiques du programme d'intégration socio-économique aux îlots nord de l'archipel de Kerkennah
 - b. Objectifs et résultats attendus du programme d'intégration socio-économique de l'AMCP aux îlots nord de Kerkennah
 - c. Composantes du programme d'intégration socio-économique
 - d. Le plan d'action de réalisation (2023-2027).
 - e. Indicateurs de suivi –évaluation.

IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE :

Pour répondre aux objectifs de l'étude et aux résultats attendus de cette phase, nous avons suivi une démarche réaliste émanant de la réalité du terrain et du contexte de la zone d'étude. Cette démarche s'articule autour de 3 étapes suivantes :

Etape 1 : Cadrage

Une réunion de démarrage avec l'équipe RAS-PAC a été tenue au siège de la RAS-PAC en date du 14 Septembre 2022 avec le responsable du projet et le représentant de l'APAL qui a permis de:

- Connaître les activités du SPA/RAC au niveau des îlots nord de l'archipel des Kerkennah ;



- Présenter et valider la démarche méthodologique détaillée de l'équipe d'experts ; le plan de travail et le calendrier d'exécution des activités,
- Recueillir les attentes et les aspirations du maître d'ouvrage et de l'APAL
- Collecter les documents bibliographiques
- Planifier les réunions de concertation avec les parties prenantes objet de l'étape suivante



Photo 1 : Réunion de démarrage tenu l'équipe RAS-PAC en date du 14 Septembre 2022

L'étape de cadrage s'est basée aussi sur des consultations préliminaires avec les principales instances publiques.

Le principal résultat du cadrage été une liste des activités socioéconomiques qui feront l'objet d'évaluation dans le cadre du diagnostic.

La pêche et le tourisme sont les principaux secteurs d'activité connus pour la zone, mais d'autres secteurs ont été probablement identifiés, tels que l'artisanat, l'agriculture traditionnelle, etc.

Étape 2 : Consultation de la bibliographie :

Lors de cette étape une analyse approfondie de la documentation disponible, d'intérêt pour la zone, a été réalisée en vue de déterminer les principaux éléments à couvrir par le diagnostic. Une attention particulière a été accordée aux trois principaux documents en lien avec la zone produits dans le cadre du Projet MedMPA Net et publié en 2015 et 2019 :

- Plan de financement de la future Aire marine et côtière protégée des îlots nord de l'archipel de Kerkennah (2019)
- Bilan diagnostic : Phase I du Plan de gestion de la partie marine et côtière des îlots nord de l'archipel de Kerkennah (2019)
- Mesures de gestion : Phase II du Plan de gestion de la partie marine et côtière des îlots nord de l'archipel de Kerkennah (2019)

Étape 3 : Visite de terrain et concertation avec les parties prenantes

La collecte de données a été effectuée au niveau des administrations concernées à travers des contacts et des réunions avec chacune d'elles au niveau régional et au niveau local et . Une attention particulière a été accordée aux évolutions des différents secteurs et programmes et plans de développement en cours et futurs.

Des visites de terrain ont été effectuées entre le 24 et le 26 Octobre 2022 et qui avaient permis de tenir des réunions de concertation avec les parties prenantes et les acteurs principaux de l'AMCP et de visiter les principales infrastructures et projets socioéconomiques de l'Archipel.



Photo 2 : Visites de terrain et réunions de concertation effectuées entre le 24 et le 26 Octobre 2022

La concertation avec les parties prenantes suivant un questionnaire semi-structuré a qui a été préalablement élaboré et dont le but est :

- La compréhension des logiques développées par les acteurs socio- économiques et de leurs pratiques;
- La valorisation de leur savoir-faire pour les impliquer dans la prise de décision et la gestion participative au niveau des îlots nord des Kerkennah ;
- Le recensement des principales activités socioéconomiques au niveau du site ;
- L'identification des différentes interactions de ces activités avec d'autres secteurs d'activités dans la zone ;
- La collecte des données les plus récentes possible concernant les indicateurs socioéconomiques pertinents au niveau du site;
- L'identification de toutes les autres activités et les grands projets existants et/ou envisagés dans la zone.

Ces réunions se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Tableau 1 : Calendrier des réunions de concertation

| Date | Lieu | Acteur/Responsable |
|----------------------|------------------------|--|
| 24 octobre 2022 15 h | Municipalité Kerkennah | Municipalité Kerkennah/ Chef Service suivi&architecte |
| 24 octobre 2022 17 h | CTV Kerkennah | Chef CTV/ Vétérinaire et |
| 24 octobre 2022 17 h | PME | Cyclo... |

| | | |
|------------------------------|--|---|
| 24 octobre 2022 17 h | PME de collection et traitement du plastique | Cyclo... |
| 25 octobre 2022 (matin) | Kraten | Bureau de l'association Kerkennah De Développement Durable |
| 25 octobre 2022 (après midi) | GDA Ataya | Président et pêcheurs |
| 26 Octobre 2022 | Municipalité de Sfax | Comité provisoire du future GDA des femmes rurales de Kerkennah |
| 7 et 8 décembre 2022 | CRT et DRA | Le commissaire Régional du Tourisme et le Délégué Régional de l'Artisanat |

Etape 4 : Bilan diagnostic et élaboration concertée du programme d'intégration socio-économique.

- Elaboration d'un bilan diagnostic des activités socio-économiques actuelles et notamment l'activité de pêche et du tourisme au niveau des îles Kerkennah sur la base des études antérieures et des données collectées auprès des différents opérateurs économiques,
- Elaboration, à partir des informations recueillies lors du bilan-diagnostic, en fonction de l'engagement des parties prenantes et des moyens disponibles d'un programme d'intégration socio-économique et d'un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre d'une gestion participative et intégrée des activités socio-économiques au niveau du site, avec un focus spécial sur la pêche et le tourisme basé sur la nature et leurs impacts sur les habitats marins et les espèces vulnérables ainsi que les mesures de leur atténuation.



CHAPITRE 2 : BILAN-DIAGNOSTIC

I. POSITIONNEMENT ET EVALUATION DES SECTEURS ECONOMIQUES

L'activité économique se base essentiellement sur le secteur de la pêche qui constitue la base angulaire de l'économie autour de laquelle se structure la vie dans l'archipel.

1. Secteur de pêche

1.1. Exploitation inadéquate des infrastructures portuaires

L'infrastructure portuaire de Kerkennah comporte 03 ports (Sidi Youssef, El Kraten et El Attaya) et de 10 digues abris. La future Aire Marine et Côtière Protégée des îlots nord de l'archipel des Kerkennah accueille 02 ports, El Kraten et El Attaya, 03 sites d'accostage (Marsa El Achrine, Marsa Fom El Oued et Marsa Essaadi) et 02 digues abris (Marsa Ejlija et Marsa El Attaya).

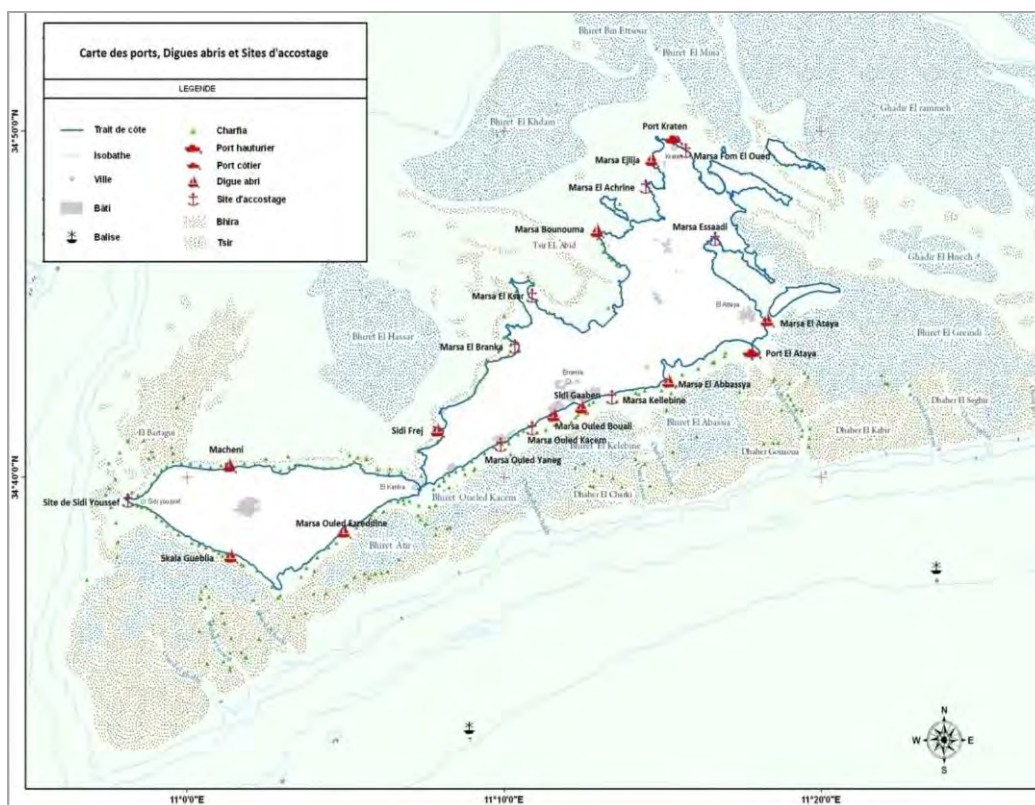


Figure 1 : Carte des ports, des sites abris, des sites d'accostage et des digues abris dans les îles de Kerkennah (source DGPA, 2014¹).

Les observations menées au niveau de ces deux ports de pêche montrent que les travaux d'entretien des infrastructures portuaires font défaut.

¹DGPA, 2014. Etude du Projet de protection du golfe de Gabès par l'aménagement en récifs artificiels. Bureau d'Etudes Geomatix, Rapports des phases 1 et 2.

Aussi, les deux marchés de gros existants, conçus pour la rencontre entre l'offre et la demande, afin d'obtenir le prix unique d'équilibre, sont fermés en raison du niveau de taxation et de prélèvement élevé appliqué sur les producteurs. Cette taxation, a amené ces producteurs à détourner ces marchés et les a mis au proie des intermédiaires ou Gachara

Par ailleurs, les enquêtes effectuées auprès des pêcheurs ont révélé :

- La faible capacité de production de glace au niveau de ces ports
- Les problèmes de vols et de vandalisme des équipement et matériels de pêche qui sont devenus de plus en plus fréquents au niveau des ports de pêche en absence de système de surveillance.

1.2. Usages de plus en plus répandus de techniques de pêche non réglementée

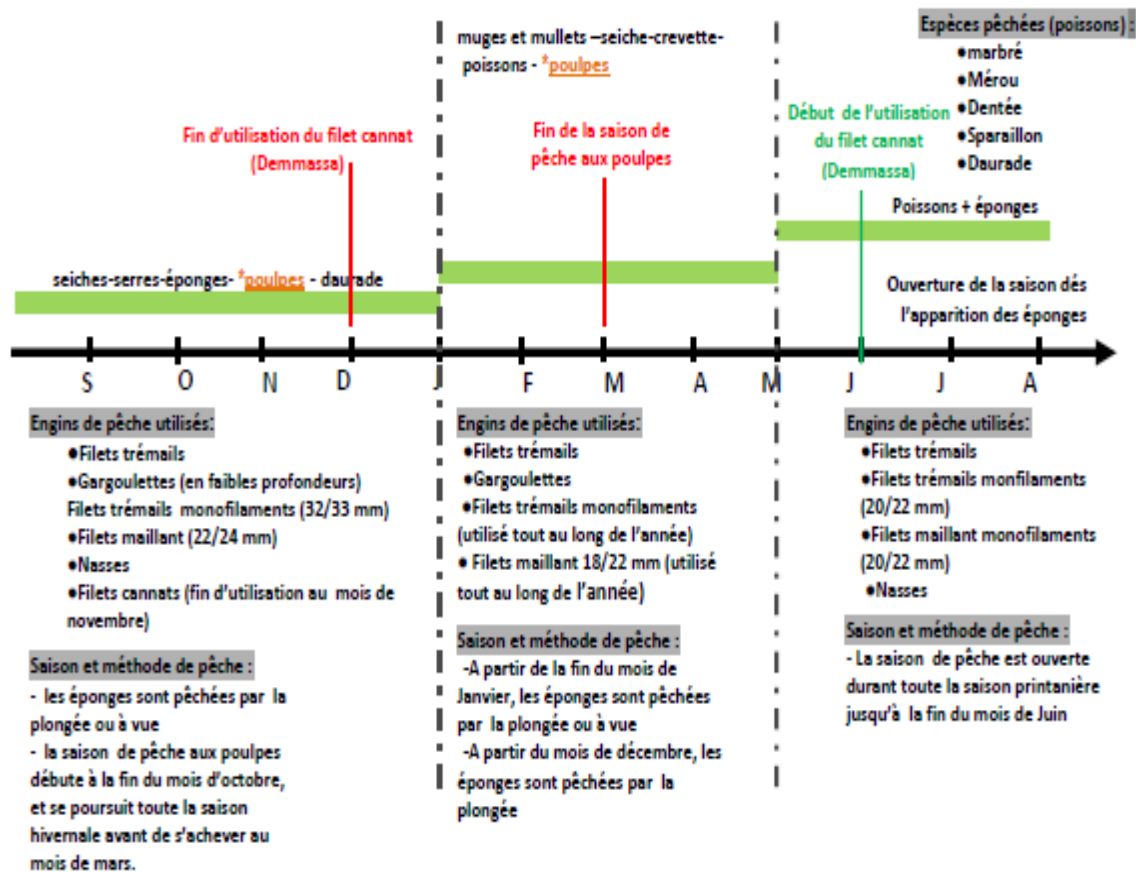
Les principales techniques de pêche comportent plusieurs engins de pêche dont leurs caractéristiques sont variables selon la zone de pêche, la saison et les espèces cibles. Les techniques de pêche traditionnelle utilisées assurent une exploitation rationnelle et performante des ressources biologiques côtières et en respectant les caractéristiques topographiques, hydrologiques et biologiques du milieu marin. Parmi ces techniques artisanales, on trouve la technique de pêche fixe (Cherfia), la nasse (drina), les pierres creuses à poulpes (Hejar ou Massaa), la pêche à la sautade (Dammessa), les gargoulettes (El Karour) et Zroub. Outre les techniques citées, les pêcheurs kerkenniens utilisent dans la pratique de la pêche côtière les filets maillants, de trémails des lignes et de palangres, des engins trainants et des filets combinés.

Selon une enquête réalisée en 2015 avec les pêcheurs ²concernant les types des engins de pêche utilisées dans l'archipel, on remarque que les engins les plus détenus par les pêcheurs de Kerkennah sont les filets maillants pour la pêche de divers poissons (20,7% des réponses) suivis du trémail à seiche (19,6%), des nasses (13,6%) du filet maillant à sparailleurs (11%), des pots à poulpe (10%), du trémail à crevettes (8%), du trémail à poissons divers (7,6%) et des Charfias (5%).

L'utilisation non réglementaire et d'une façon de plus en plus abusive du Kiss (tartaronne) ne cesse de se répandre principalement dans les petites profondeurs bien que ce mode de pêche soit interdit par la loi.

² CAR/ASP - PNUE/PAM, 2015. Etude socio-économique de la partie marine du nord-est des Iles Kerkennah en Tunisie. Par Scander BEN SALEM. Ed. CAR/ASP –Activité de duplication : initier l'établissement d'une nouvelle aire marine protégée en Tunisie, Tunis. 97 pages





§ Saison et méthode de pêche :

- Les nasses en plastiques sont excessivement utilisées tout au long de l'année.

- La collecte de la palourde est interdite à l'archipel des Kerkennah ; le site est classé « zone rouge » vu les teneurs élevées de toxicité au niveau du sédiment.



Figure 2: Saisons, engins et méthodes de pêche à l'archipel des Kerkennah

1.3. Situation critique des ressources et potentialités halieutiques

Les pêcheurs dans l'archipel de Kerkennah ciblent essentiellement les groupes suivants (CAR/ASP - PNUE/PAM, 2015) :

- Des poissons blanc Mullus sp., Pagellus erythrinus, les Mugilidae, Pagrus. sp, Lithognatus mormyrus, Merluccius merluccius, les Diplodus sp., Solea sp., Sarpa salpa, Pomatomus saltatrix, Serranus sp., Sparus aurata, Epinephelus aeneus et Boops boops.
- Des crustacés Melicertus kerathurus et Metapenaeus monoceros ;
- Des céphalopodes Octopus vulgaris et Sepia officinalis
- Des petits pélagiques Trachurus trachurus, Trachurus mediterraneus et Scomber scombrus
- Des grands pélagiques: Seriola dumerilii et Xiphias gladeus,
- Des éponges Hippospongia communis et Spongia officinalis.

Il est à souligner qu'à l'exception des crevettes, du poulpe, du marbré et des poissons pélagiques, espèces en état de sous exploitation, toutes les autres espèces sont dans une situation critique. Le sparailon les muges dorés, la seiche et la saupe sont dans un état d'exploitation maximale alors que les rougets, pageot, daurade, serre et les squalidés sont dans un état de surexploitation. De même, les pêcheries fixes, malgré leur passivité et leur importante sélectivité, ciblent des espèces surexploitées et qui nécessitent des mesures de gestion spécifiques. Il s'agit, par ordre d'importance, de la daurade, de la seiche, du sparailon, des muges et de la saupe (CAR/ASP - PNUE/PAM, 2015).

Dans la zone autour de Gremdi, côté El Attaya, 15 espèces et groupes d'espèces différentes sont ciblés durant la saison chaude contre 9 durant la saison froide. Les cinq espèces ou groupes d'espèces les plus



annoncées par les pêcheurs sont par ordre d'importance le poulpe, la seiche, les muges, le sparailon et les rougets (CAR/ASP - PNUE/PAM, 2015).

Dans la zone autour de Kraten, 15 espèces et groupes d'espèces cibles ont été identifiés durant la saison chaude contre 9 durant la saison froide. Le poulpe ensuite la seiche sont les espèces les plus déclarées par les pêcheurs. Ils représentent ensemble 45 et 54% des réponses respectivement durant la saison chaude et durant la saison froide. Durant la saison chaude, ces deux espèces sont suivies par les muges, les crevettes et le sparailon tandis que durant la saison froide, le poulpe et la seiche sont relayées par la daurade et le sparailon (CAR/ASP - PNUE/PAM, 2015).

1.4. Flottille dominée par les barques de pêche non motorisées

Les unités de pêche existantes dans l'archipel des îles Kerkennah sont des barques côtières, en majorité construites en bois, et sont classées selon deux catégories :

- Les Barques Côtières Non Motorisées (BCNM) : ayant une longueur variant de 3 à 7 m, leur propulsion se fait grâce à une voile ou à des rames ce qui limite l'activité de ces barques à une faible frange côtière.
- Les Barques Côtières Motorisées (BCM) : sont dotées de propulseur mécanique dont la puissance varie généralement de 30 à 50 CV rarement inférieure à 20 CV. La longueur hors-tout (LHT) de ces barques oscille est variable entre 9 et 12 m.

La flottille des îles Kerkennah est composée de 1830 embarcations actives (769 BCM et 1061 BCNM) et 844 embarcations inactives (152 BCM et 692 BCNM) durant l'année 2021. Il est à noter que 43% de cette flottille est situé dans la zone de Mellita, les ports El Attaya et El Kraten présentent des pourcentages respectifs de 31% et 26% de toute la flottille recensée.

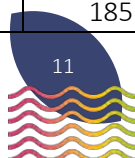
Dans la future AMCP des îlots nord de l'archipel des Kerkennah et contrairement à Mellita, les barques côtières non motorisées représentent la majorité des unités avec 76% et 61% de la flottille côtière pour El Attaya et El Kraten respectivement et les barques motorisées représentent 24 % et 39% de la flottille côtière pour El Attaya et El Kraten respectivement. Cette zone a plus au moins conservé l'usage de différentes techniques traditionnelles, des barques à rames et à voiles en comparaison avec la zone de Mellita où le nombre de barques à moteurs n'a pas cessé d'augmenter.

La flottille des îles Kerkennah est très importante et représente à elle seule 55% de celle enregistrée au niveau de tout le Gouvernorat de Sfax avec 62,67% du total des effectifs des embarcations côtières non motorisées actives dans tout le Gouvernorat et presque la moitié des effectifs des barques côtières motorisées (47,24%) dudit Gouvernorat de Sfax.

La population maritime compte actuellement 5058 marins dont 68% sont actifs à bord des barques côtières motorisées.

Tableau 2 : Effectif des unités de pêche et de la population maritime des îles de Kerkennah pour l'année 2021

| | Type | Actives | Inactives | Main d'œuvre |
|-----------|------|---------|-----------|--------------|
| El Attaya | BCM | 134 | 42 | 603 |
| | BCNM | 425 | 179 | 638 |
| El Kraten | BCM | 185 | 49 | 837 |



| | | | | |
|--------------------------------------|------|-------|-------|-------|
| | BCNM | 295 | 217 | 443 |
| Mellita | BCM | 450 | 61 | 2025 |
| | BCNM | 341 | 296 | 512 |
| Total Kerkennah | BCM | 769 | 152 | 3465 |
| | BCNM | 1061 | 692 | 1593 |
| Total Gouvernorat de Sfax | BCM | 1628 | 400 | 6867 |
| | BCNM | 1693 | 883 | 2469 |
| % par rapport au Gouvernorat de Sfax | BCM | 47,24 | 38,00 | 50,46 |
| | BCNM | 62,67 | 78,37 | 64,52 |

(Source : DGPA, 2021)

1.5. Production de pêche fluctuante en régression

La production de la pêche côtière au niveau des îles Kerkennah a dépassé 19 670 tonnes en 2019 contre 6 803 tonnes en 2021 soit une diminution de plus de 34%. De plus, la production de la pêche côtière du port El Kraten représente 16,31% et celle d'El Kraten est de 14,56% du total de production de la pêche côtière de l'archipel.

La part d'El Kraten et d'El Attaya était de l'ordre de 30,73 millions de dinars environ (18,98 et 11,74 millions de dinars pour El Attaya et El Kraten respectivement) ce qui représente 38,78% de la valeur de toute la production de la pêche côtière de Kerkennah en 2021 (DGPA, 2021).

Le pourcentage de distribution de production dans le gouvernorat de Sfax est de l'ordre de 6,30% et 5,62% pour le port El Attaya et El Kraten respectivement.

Tableau 3 : Production annuelle de la pêche côtière en kg selon les ports entre 2017 et 2021

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 |
|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|
| El Attaya | 622 159 | 861 258 | 3 730 339 | 1 109 915 |
| El Kraten | 920 330 | 964 010 | 3 695 692 | 990 777 |
| Mellita | 3 226 070 | 6 780 216 | 12 244 234 | 4 702 344 |

(Source : DGPA, 2017, 2018, 2019, 2021)

Les données sur les productions halieutiques de l'Archipel recueillies durant les 5 dernières années sont très fluctuantes et ne permettent pas de donner une idée claire sur l'évolution de la production.

1.6. Analyse SWOT (forces, faiblesses opportunités et menaces)

Tableau 4 : Matrice SWOT du secteur de la pêche

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❖ Volonté de création de la future AMCP au niveau des ilots nord-est de l'archipel ❖ Existence d'un plan de gestion ❖ Renforcement du rôle des ONG/OSC ❖ Création d'emploi pour la promotion des activités socio-économiques dépendantes de l'archipel | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Fréquence des activités illégales (utilisation des techniques de pêche interdites mini chalut ou kiss, et la capture des espèces de taille inférieure à la taille réglementaire ❖ Inefficacité relative de l'administration et des services de contrôle et manque de moyens mis à leur disposition ❖ Manque d'un programme de sensibilisation destiné aux pêcheurs professionnels ❖ Approvisionnement en gaz oil par des moyens détournés grâce à la complicité des grossistes (intermédiaires ou Gachara) ; parfois approvisionnement dans les bidons transportés dans des camionnettes isothermes de transport de poissons appartenant aux Gachara) ❖ Circuits de commercialisation complexes détournés et le plus souvent sans aucun contrôle ❖ Manque de sensibilisation et communication |



| | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Substitution des techniques et moyens de pêche respectueuses de l'environnement par des pratiques destructives et illégales (plastique, Kiss ..etc) ❖ Rupture presque totale entre les pêcheurs et leur entourage administratif et organisationnel, le diagramme de relations est dominé par les collecteurs (Gachara) ❖ Chaîne de valeur dominée par les intermédiaires |
|---|--|
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ❖ Existence d'une législation nationale en matière de pêche ❖ Une source halieutique : Le site contribue à la production halieutique globale du littoral tunisien et à la viabilité de l'activité de pêche au niveau régional ❖ Diversification des techniques et engins de pêche utilisés | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Fermeture des marchés de vente en gros dans les ports ❖ Faible application de la réglementation en vigueur en matière des zones de pêche et des distances par rapport aux pêcheries fixes, d'utilisation d'engins de pêche, de quantités et de taille des prises ❖ Non-respect des saisons de pêche ni de la période de repos biologique surtout par les pratiquants du Kiss et les chalutiers qui travaillent dans les faibles profondeurs ❖ Prolifération des actions de vol des productions avec parfois même les engins de pêche (nasses, gargoulettes, filets) ❖ Menace de la viabilité des pratiques traditionnelles avec toute leur dimension technique, socio-économique, historique et culturelle |

2. Secteur du tourisme :

2.1. Tourisme classique en nette déclin

2.1.1. Historique

Le développement du tourisme dans l'archipel a été au départ l'œuvre de l'Etat à travers la Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah créée en 1963 qui a été l'acteur pionnier dans la promotion touristique dans l'archipel. Elle a construit 03 hôtels (Grand Hôtel, le village de vacances Résidence Club et l'hôtel Farhat) dans la zone de Sidi Frej qui a été déclarée en tant que zone touristique à aménager en 1981. Ainsi, 03 autres hôtels ont vu le jour (Kastil, Aziz et Cercina) pour atteindre une capacité d'hébergement totale de 1099 lits.

Cette zone touristique qui occupe 112 ha est située au sud-ouest de l'île Cherguia et s'étend dans la partie nord de la baie de Sidi Frej. Deux nouveaux hôtels (ont vu le jour en 2010), la résidence Ennakhla avec une capacité de 58 lits et Dar Kerkennah à côté de Borj El H'sar avec une capacité de 32 lits.

Outre cette infrastructure hôtelière, nous signalons l'existence de plusieurs résidences secondaires principalement dans la zone touristique de Sidi Frej notamment entre Rass Ameur et El Kantraet entre le Grand Hôtel et Borj El H'sar (voir carte ci-dessous) qui sont la propriété de kerkenniens du continent et de quelques étrangers, notamment anglais et italiens qui possèdent des résidences de haut standing à Sidi Frej, Cercina et Kastil et Sidi Youssef.

A noter que l'hôtel Farhat a fermé ses portes jusqu'à nos jours

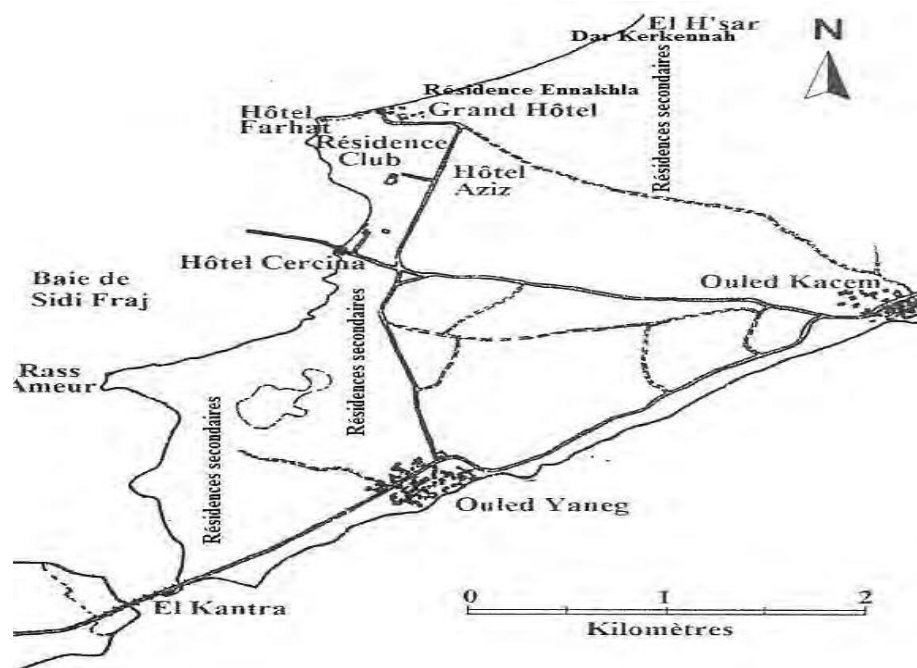


Figure 3 : Carte de localisation de la zone touristique de Sidi Frej

2.1.2. Hôtellerie

Le nombre d'unités hôtelières est en nette régression, ainsi deux unités ont fermé la porte. Aussi trois unités détenant environ 2/3 de la capacité hôtelière sont en état de vétusté avancé (résidence club Kerkennah). Parmi elles seul l'hôtel le Grand, qui a été récemment cédé, a entamé des travaux de renouvellement.

Actuellement, les îles de Kerkennah comptent 7 unités hôtelières qui sont de catégories modestes : 2 hôtels classés 3 étoiles, 2 hôtels classés 2 étoiles, un village de vacances classé 2 étoiles et 2 Appart-hôtel. La capacité totale de ces unités s'élève à 744 lits.

Tableau 5 : Caractéristiques des hôtels de l'archipel de Kerkennah

| Nom hotel | Classification | Catégorie (étoile) | Nombre de lits |
|--------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nakhla | 3 T | 3 | 52 |
| Dar Kerkennah | 3 T | 3 | 32 |
| Grand Hotel | 2 T | 2 | 212 |
| Cercina | 2 T | 2 | 96 |
| Kerkennah centre | Appartement hôtel | - | 64 |
| Appart Hotel Aziz | Appartement hôtel | - | 88 |
| Résidence Club Kerkennah | Village de vacance | - | 200 |
| Total | | | 744 |

CRT Sfax 2022

2.1.3. Agences de voyage et restaurant touristique

Le gouvernorat de Sfax compte 64 agences de voyages dont aucune n'est installée à Kerkennah

Tableau 6 : Caractéristiques des agences de voyage dans le gouvernorat de Sfax

| LICENCE A | | | LICENCE B | | | TOTAL | | |
|-----------|------|------|-----------|------|------|-------|------|------|
| 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 | 2021 |
| 43 | 47 | 42 | 24 | 24 | 22 | 67 | 71 | 64 |

CRT Sfax 2022

On note aussi l'absence de restaurant classé touristique dans l'archipel malgré la richesse culinaire de la cuisine insulaire.

La plus parts des restaurants touristiques sont installés dans le chef lei du gouvernorat de Sfax et dont un nombre important sont détenus par des Kerkenniens

2.1.4. Evolution du tourisme à Kerkennah

Bien que Kerkennah soit un site insulaire qui normalement devrait être privilégié pour des activités touristiques à l'instar des autres îles méditerranéennes, il ne reçoit que des flux touristiques très modestes et en régression continue. Les données de l'ONTT consignées dans le tableau suivant sur le nombre des visiteurs et les séjours passés pour la période allant de de 1988 à 2021. Il montre que :

- De 1990 à 2010 (la période avant juste la révolution tunisienne) ; le nombre de visiteurs a connu une chute drastique presque au 1/3 pour le nombre des nuitées passées et au 2/3 pour la période moyenne de séjour passée par touriste sur l'île.
- Que même en 2010 où la Tunisie a enregistré ses records en termes de nombre de touristes qui ont visité la Tunisie, Kerkennah n'a pas été parmi les destinations privilégiées.
- Quoique le secteur touristique à l'échelle nationale commence à surmonter la crise des dernières années, ce secteur connaît toujours des difficultés importantes aux îles Kerkennah. En effet, et depuis la fin des années 80, nous notons un déclin de l'activité touristique dans l'archipel tant en termes de nombre de touristes que de nombre de nuits passées. Ainsi après un maximum atteint en 1990, le nombre de touristes et surtout le nombre de nuitées, hors résidences secondaires, a largement chuté pour représenter uniquement 29% de ce qui a été enregistré en 1990.

Tableau 7 : Evolution de l'effectif des touristes, nombre de nuitées et durée moyenne de séjour entre 2018 et 2019 dans l'archipel de Kerkennah

| Année | Nombre de touristes | Nombre de nuitées | Durée moyenne de séjour (jours/touriste) |
|-------|---------------------|-------------------|--|
| 1988 | 14050 | 88000 | 6,3 |
| 1990 | 16900 | 100050 | 5,9 |
| 1995 | 11850 | 58000 | 4,9 |
| 2000 | 11013 | 57052 | 5,2 |
| 2005 | 9904 | 33644 | 3,4 |
| 2010 | 10330 | 29348 | 2,8 |
| 2011 | 6329 | 20100 | 3.2 |
| 2012 | 7247 | 22120 | 3.1 |
| 2013 | 9570 | 27136 | 2.8 |
| 2014 | 12732 | 36904 | 2.9 |
| 2015 | 12681 | 30682 | 2.4 |
| 2016 | 11013 | 27361 | 2.5 |
| 2017 | 12822 | 35897 | 2.8 |
| 2018 | 11844 | 37307 | 3.1 |
| 2019 | 12488 | 36646 | 2.9 |
| 2020 | 8943 | 30060 | 3.3 |

ONTT & CGDR (Sfax en chiffre 2011-2020)

En outre, le taux d'occupation des hôtels de la zone touristique de Sidi Frej est très faible, il a été de 16% en 2010 (12% en 2020) (Sfax en chiffres 2020) contre un taux de 50% à l'échelle nationale. La durée moyenne de séjour a également chuté de 6,3 jours en 1988 à 2,8 jours en 2010 et 3.3 jours en 2020. (Sfax en chiffres 2020).

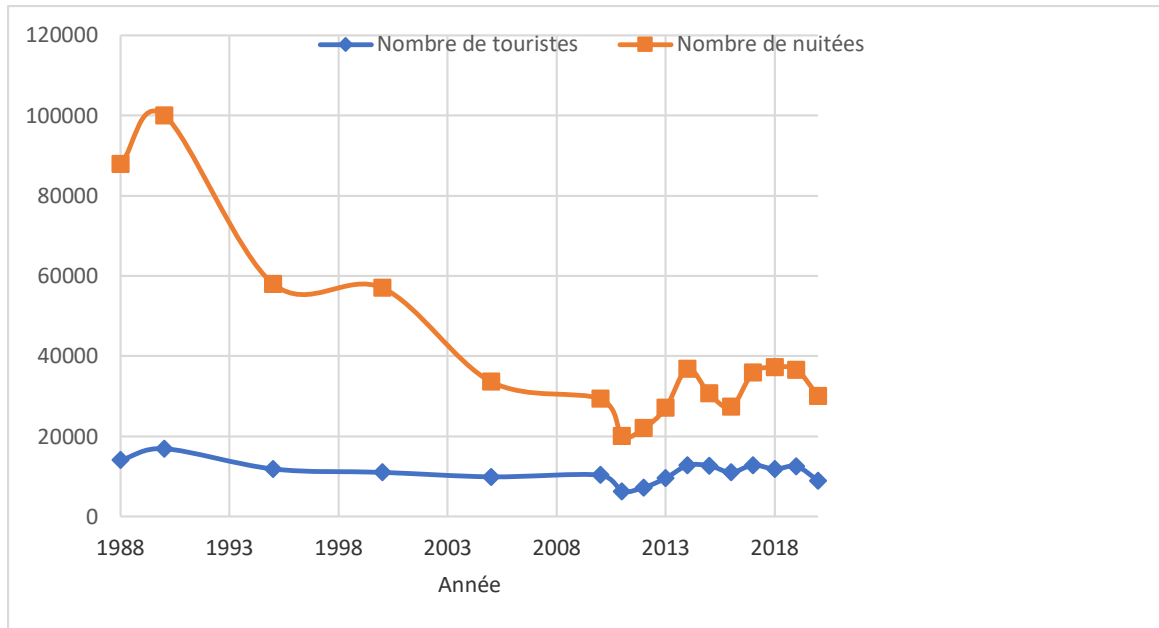


Figure 4 : Répartition des Nombre de touristes et nombre de nuitées

Concernant la clientèle, elle a été en 2010 à dominance tunisienne (67%), suivie des français (11,6%), des belges (6%), des lyciens (4,7%) et des anglais (3%).

En 2019 la dominance tunisienne s'est accentuée (92%) en contrepartie la proportion de la clientèle française, des autres pays de l'UE et du reste du monde s'est encore affaiblie pour ne représenter respectivement que 4.4%, 1.9% et 1.7%.

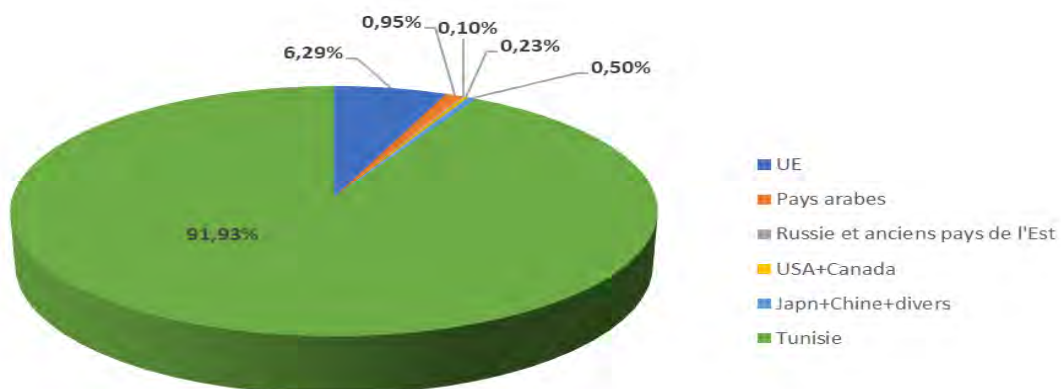


Figure 5 : Répartition de la clientèle

Tous ces indicateurs montrent que le secteur touristique à Kerkennah est en difficulté. En plus, ceci démontre que l'expérience du tourisme balnéaire n'a pas réussi à Kerkennah. Les problèmes au développement du secteur touristique sont multiples et concernent :

- Les difficultés d'accès à l'archipel due à la vétusté de la flotte de transport et à la qualité de ses services : transport groupé des personnes, marchandise et des engins, faible fréquence de 1 voyage/

2h , des retards qui dépassent souvent les ½ heures, mesures de sécurité inadéquates et augmentation des risques et des incidents..etc

- La vétusté de la plupart des anciens établissements hôteliers et l'absence de nouveaux projets de création ou de projets de réhabilitation des établissements existants ;
- Absence de nouvelles zones touristiques aménagées : En effet, la seule zone touristique aménagée de Sidi founkhal, et selon son Cahier de Charge, devrait être cédée à un seul promoteur pour un montant relativement important dépassant les moyens financiers de la plus parts des promoteurs touristiques notamment nationaux.
- La bureaucratie et contraintes administratives. Ainsi, Les conditions imposées par la commission régionale d'octroi d'autorisation de bâtir sont très rigides et freignent les investisseurs touristiques : Ainsi, elle a imposé à un promoteur touristique d'un projet de complexe hôtelier de 4 et 5 étoiles de 1000 lits le bitumage d'un tronçon de piste de 1 km (avec une bande de 8 m) reliant son futur projet à la route local goudronnée.

Pour remédier à cette régression du tourisme classique, les décideurs à chercher un nouveau produit touristique plus adapté au milieu insulaire de Kerkannah, c'est l'écotourisme. Le site choisi pour le développement de l'écotourisme est Sidi Founkhal.

2.2. Eco tourisme : tourisme alternative en progression mitigée

2.2.1. Projet écotouristique de Sidi Founkhal

La zone touristique de Sidi Founkhal, projetée à Kerkannah, est conçue de façon à offrir un produit touristique écologique et non zonal. Elle est localisée dans une presqu'île de la zone Nord de l'archipel. Compte tenu de la fragilité de l'écosystème du site d'implantation, plusieurs scénarios d'aménagement lui ont été proposés dont un a été retenu baptisé « équilibre écologique ». Ainsi, le programme d'aménagement prévoit : 4 îlots hôteliers de type pavillonnaires d'une superficie totale de 50 ha permettant la réalisation de 2550 lits, un îlot d'habitation d'une superficie de 7,5 ha offrant 450 lits, 4 îlots d'animation d'une superficie de 7,2 ha et des espaces verts et des voiries d'une superficie totale de 25 ha.

Ce projet qui date depuis 1999 et qui devrait s'étendre sur 90 ha, n'a pas encore vu le jour. Une tentative de revitalisation de ce projet a été réalisée durant l'année 2004 qui consiste à réviser le cahier des charges du projet et à lancer un appel d'offres pour sa réalisation. Depuis l'expiration de la date finale de remise des offres (3 septembre 2014) et jusqu'à nos jours aucune manifestation d'intérêt n'a été signalée.

2.2.2. Tourisme dans les bateaux de plaisance : Pêche de plaisance : tourisme informel

Dans le Gouvernorat de Sfax, la pêche de plaisance en mer est exercée soit à bord d'un bateau de plaisance soit ou en chasse sous-marine à l'aide de fusils sous-marin.

C'est une activité exercée dans l'informel et difficile à chiffrer. D'après une étude élaborée par le SPA/RAC le nombre de bateau de plaisance actifs dans l'archipel avoisine 300 unités dont la majorité a été construite après 2011.

Les seules données que nous avons pu collecter concernent les permis de pêche octroyés par l'arrondissement de pêche de Sfax entre 2012 et 2021. D'après ces statistiques officielles (tableau 21), les permis de pêche de plaisance qui ont été octroyés dans l'archipel de Kerkannah sont uniquement pour la pêche à bord des bateaux et qu'il n'existe pas de permis de pêche à la plongée dans l'archipel. Toutefois, dans la réalité tous les types de pêche de plaisance sont pratiqués dans l'archipel avec des techniques et engins de pêche variés (pêche à pied, ligne, palangre, filet, casiers, fusils sous-marin, etc.).

Aussi, on note qu'à partir de 2018, aucun permis de pêche de plaisance n'est octroyé dans Kerkennah suite à la restriction, imposée par les services de pêche du CRDA de Sfax, d'octroyer le permis uniquement aux bateliers s'engageant sur l'honneur, d'exercer exclusivement cette activité de plaisance et sans s'adonner à l'exercice de la pêche. Les pêcheurs de l'archipel, à risque de ne pas perdre leur activité principale, se sont absents de présenter toutes demandes de permis. Cependant, et selon les discussions menées dans la zone, la pratique de pêche de plaisance continue d'être exécutée et même de croître d'une façon informelle.

Tableau 8 : Permis de pêche de plaisance octroyés dans les ports de Sfax et de Kerkennah entre 2016 et 2022

| Site | Type de Pêche | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022* | Technique de pêche autorisée |
|--------------|---------------|------|------|------|------|------|------|-------|--|
| Port de Sfax | A la plongée | 15 | 11 | 22 | 21 | 13 | 7 | 9 | Des appareils spéciaux pour la pêche sous-marine de plaisance sont utilisés pour le lancement d'un projectile destiné à transpercer le poisson |
| | En bateau | 16 | 12 | 11 | 7 | 4 | 5 | 4 | Des palangres avec une série totalisant au plus 50 hameçons (le plus grand de n°9) |
| Kerkennah | En bateau | 89 | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Total | | 120 | 35 | 33 | 28 | 17 | 12 | 13 | |

- *Au début de l'année 2022 jusqu'à octobre 2022

2.2.3. Maison d'hôte

La « Maison d'hôtes », qui est une résidence d'habitation dont le propriétaire ou le gérant met à disposition des touristes quelques chambres de la résidence, doit être située dans un environnement, urbain ou agricole, dans le respect des spécificités de la région. Les autorisations pour les « Maisons d'hôtes », sont accordées par l'ONTT auprès duquel les investisseurs peuvent retirer le cahier des charges. En 2020, l'Office du Tourisme a appuyé la création d'une maison d'hôte sur l'île de Kerkennah « Mnaret Kerkennah » dans une optique de diversification des produits touristiques existants. Deux autres maisons d'hôtes ont été créées par la suite à savoir Casa Mia et Dar Bounouma. Les contraintes qui freinent le développement des maisons d'hôtes sont multiples dont celle qui conditionne l'accès aux subventions de l'Etat à l'obtention de permis de bâtir. En effet, du fait que la plupart des projets de maisons d'hôtes dans l'archipel devant être installée en zone agricole, où l'attribution de permis de bâtir est subordonnée à la possession d'un terrain agricole ayant une superficie minimum de 1 ha, condition très difficile à respecter, dans l'archipel de Kerkennah où la plupart des propriétés sont exigues.

Devant cette contrainte administrative on assiste à la prolifération de projets de résidences meublées ou maisons d'hôtes non autorisées et dont le contrôle échappe aux autorités compétentes. Leur nombre a atteint 9 si on se réfère à celles proposées à la location sur les plates formes en ligne.

2.3. Les projets portés par la société civile pour promouvoir le secteur de l'éco-tourisme :

Quelques initiatives de promotion de l'archipel comme destination écotouristique ont été menées par la société civile et dont l'unique qui a connu un succès concerne le festival de Kraten. Cette initiative prise par l'association de Kraten Environnement, culture et loisir visait la valorisation éco touristique de l'île de Rmadia. La première édition a eu lieu en juillet 2014. Le succès de cette première édition a permis aux membres de l'association de la dupliquer et de l'étendre. Actuellement l'association est souvent contactée pour organiser des visites guidées payantes à l'île de Rmadia.

2.4. Stratégie public pour la promotion du secteur touristique

Le ministère de tourisme a mis en place une stratégie nationale de développement touristique entre 2016 et 2020, basée sur trois axes :

- i) La diversification des produits touristiques (tourisme de congrès, de santé, écologique, sportif, de montagne, agritourisme, historique);
- ii) Le «branding» avec de nouveaux outils de marketing pour améliorer l'image de marque du tourisme tunisien (site internet de promotion, brochures par catégorie et thème de tourisme et non plus par secteurs géographiques);
- iii) L'amélioration de la qualité des services dans les établissements hôteliers à travers la formation.

Une étude et un appel à manifestation d'intérêt pour le développement d'une station touristique écologique à Sidi Founkhal ont été élaborés en vue de développer un tourisme écologique en harmonie avec les spécificités de la zone. Malgré, l'importance et l'originalité de ce projet, il n'y a eu aucune réponse à l'appel d'offres lancé.

Aussi, un renforcement de la flotte de transport est programmé à travers l'acquisition de deux navires, dont une rapide pour les voyageurs (Catamaran). En effet, l'amélioration de l'accès aux îles est étroitement liée au développement du secteur touristique. Les conditions d'accès aux îles Kerkennah représentent un handicap pour le développement des nouveaux marchés touristiques à cause des perturbations régulières dans les lignes maritimes entre Sfax et Kerkennah (les conditions climatiques et les contestations sociales) et de la fréquence insuffisante des voyages.

Des initiatives pour la création de circuits touristiques ont été mises en place qui ont abouti à l'identification d'un circuit touristique aux îles Kerkennah à savoir : départ du port de sidi Youssef, visite du fort de Mellita en traversant les champs de vignes, oliviers et figuiers puis visites de la chaussée romaine, du fort borj el Hsar, du Marabout sidi Zarai, du Musée d'El Abbassia, de la cité archéologique el Abbassia et enfin sortie en mer pour découvrir la pêche traditionnelle "Echarfia" avec déjeuner à bord du bateau et possibilité de visite des îles Gremdi et Charmadia. Pour promouvoir ce circuit, il a été diffusé à tous les commissariats au tourisme régionaux et aux agences des voyages.

2.5. Conclusion

Alors que le tourisme dans les îles est très développé partout dans le monde, ce secteur reste très modeste sur les îles Kerkennah. En effet, le développement de ce secteur est contraint par plusieurs facteurs directs et indirects : (i) l'irrégularité du transport reliant l'archipel au continent, (ii) l'insuffisance de l'infrastructure hôtelière, (iii) l'installation de l'activité pétrolière en pleine zone touristique, (iv) la dégradation des plages. De plus, l'instabilité politique et sociale qui frappe la Tunisie depuis la révolution, a impacté d'une façon directe le développement du secteur. Tous ces facteurs contribuent au désintérêt des acteurs du secteur (tour opérateur, agence de voyages) à promouvoir l'archipel comme destination touristique.

Pour ce qui concerne l'avenir de ce secteur, le développement s'appuyant sur un tourisme alternatif qui mette en valeur les potentialités naturelles et patrimoniales des îles Kerkennah (le savoir-faire lié à l'activité de pêche et les produits de terroirs paraît être le plus adéquat. De plus, l'installation de ce type de tourisme engendrera une amélioration des revenus de plusieurs catégories d'acteurs qui seront les premiers bénéficiaires de cette activité (pêcheurs, agriculteurs, femmes rurales, artisanes...etc.). Plusieurs pistes peuvent être proposées telles que la création de maisons d'hôte et de gîtes ruraux, le développement du pesca tourisme, l'identification de circuits touristiques écologiques et la mise en place d'actions de promotion pour dynamiser l'activité touristique à Kerkennah. Différentes mesures d'accompagnement devront être mises en place pour assurer une offre touristique compétitive et viable comme la création d'une structure de promotion sur place (agences de voyages,

agence de l'office du touriste..etc) , l'installation de restaurants touristiques et l'aménagement des plages, voire même la construction d'un aéroport.

Tableau 9 : Matrice SWOT du secteur touristique

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'offre touristique - Le secteur privé est favorable à investir dans le secteur du tourisme écologique - Début de diversification de l'offre touristique | <ul style="list-style-type: none"> - Absence de zone touristique aménagée - Vétuste de la plupart des établissements hôteliers - Service d'appui faible - Faible développement des services du tourisme (absence d'agence de voyage et restaurants touristiques, métiers d'animation.etc) - Faible intégration du tourisme dans l'économie locale : Valorisation des produits de terroirs |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> - Site insulaire favorable au développement des activités touristiques - Environnement naturel favorable au développement du tourisme écologique | <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès à l'Archipel ; - Absence de zone touristique aménagée ; - Dégradation des plages et de l'environnement - Procédures administratives lourdes et inadéquates pour le développement des maisons d'hôtes et des gites rurales ; - L'installation de l'activité pétrolière en plein zone touristique ; - Instabilité politique et sociale et désintéressement du secteur privé |

3. Secteur de l'Artisanat : un savoir-faire local en quête de marchés

L'artisanat est l'une des activités les plus enracinée dans l'histoire lointaine de l'archipel. Ce dernier est réputé pour ses nombreux produits artisanaux qui font sa spécificité.

On recense plus de 681 artisans et entreprises artisanales détenant une carte professionnelle ce qui représente 6% des artisans du gouvernorat de Sfax. D'après les responsables de l'ONA de Sfax, le nombre de ceux dépourvus de carte professionnelle exerçant dans l'informel est plus important.

Les principaux métiers de l'artisanat recensés dans l'archipel tel que présentés dans le tableau suivant sont : fabrication de fibre végétale, tissage, habillement, la confiserie traditionnelle et la fabrication artisanale des produits alimentaires qui regroupent environ 50% des artisans.

Tableau 10 : Les métiers d'artisanat

| Métier d'artisanat | Importance en % |
|---|-----------------|
| Fabrication d'articles de décoration | 17% |
| Broderie manuelle | 17% |
| Divers | 9% |
| Confiserie traditionnelle | 9% |
| Fabrication d'article en fibre fine | 7% |
| Distillation artisanale des plantes et fleurs | 6% |
| Maille manuelle | 6% |
| Haute couture | 6% |

| | |
|--|-------------|
| Métier à tisser (tapisserie du sol) | 6% |
| Confection de vêtement traditionnel | 6% |
| Fabrication artisanale des produits alimentaires | 5% |
| Peinture et décoration sur tous supports | 2% |
| Passementerie | 2% |
| Total | 100% |

Source : enquête /DRA Sfax

Le métier de fabrication d'article en fibre fin qui utilise les différentes parties du palmier pour former les parties essentielles des pêcheries fixes "charfias" est très répandue.. Ce sont les femmes qui se chargent de la confection des nasses. Les palmes sont aussi utilisés pour la fabrication des couffins et d'articles de décoration.

Le métier de confection des vêtements traditionnelles des femmes tels que "Jebba", "Tarf", "Coufia" et "Zonnar" ainsi que ceux des hommes tels que "Jebba", "Kadrour" et "Barnous" en laine sont jusqu'à maintenant confectionnés essentiellement par les femmes, mais ce savoir faire est en train de disparaître.

Il y a aussi tout un savoir faire de valorisation des produits agricoles et de pêche à l'instar du poulpe séché, figues séchés ("Chriha"), raisins séchés ("Zbib") et dattes séchés ("Teflit") (Kebaili Tarchouna M., 2014) qui rentre dans le cadre du métier de fabrication artisanale des produits alimentaires

Les artisanes de Kerkennah détenant une carte professionnelle peuvent bénéficier de tous les avantages accordés par l'ONA, soit pour la participation aux foires, soit pour accéder au crédit de la BTS, mais ce dernier est conditionné à la présentation d'un garant salarié, ce qui est compliquée pour ces artisanes dont les membres de familles sont en majorité des pêcheurs.

L'artisanat aux îles Kerkennah est menacé par plusieurs problèmes qui peuvent engendrer la disparition du savoir-faire artisanal local. et la diminution du nombre d'artisans et artisanes actifs en raison :

- *Des difficultés de commercialisation des produits artisanaux*
- *Du manque de formation malgré la présence d'un centre professionnel non fonctionnel à Remla.*
- *Le manque d'organisation des artisanes.*

A noter qu'un GDA de femme artisane est en cours de création dans l'archipel dont le but de valoriser le savoir-faire traditionnel des femmes dans l'archipel pour promouvoir leurs revenus

Tableau 11 : Matrice SWOT du secteur de l'artisanat

| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Motivation des jeunes diplômés pour innover et développer des produits artisanaux - Motivation des femmes pour s'organiser en GDA | <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de commercialisation - Manque de formation - Manque d'organisation des artisans - Difficultés d'accès au financement - Faible intégration de l'artisanat dans l'économie locale |
| Opportunités | Menaces |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Savoir-faire traditionnel important - Diversité de l'offre de produits artisanaux | <ul style="list-style-type: none"> - renchérissements des coûts des matières premières - Absence de politique publique de soutien |
|--|---|

4. Secteur Agricole : conduit essentiellement en extensive et dont les produits de terroirs sont faiblement valorisés

4.1. Agriculture extensive

L'agriculture de subsistance pratiquée au niveau de l'archipel figure parmi les principales activités économiques même si elle ne contribue pas de manière significative à l'économie. On y trouve aussi bien des activités agricoles (principalement de l'arboriculture) ainsi que des pratiques d'élevages (élevage extensif).

L'archipel de Kerkennah s'étend sur environ 14 696 ha dont 42% des terrains incultes ou non agricoles (sebka...), 34% sont des parcours et 24% de terrain arable.

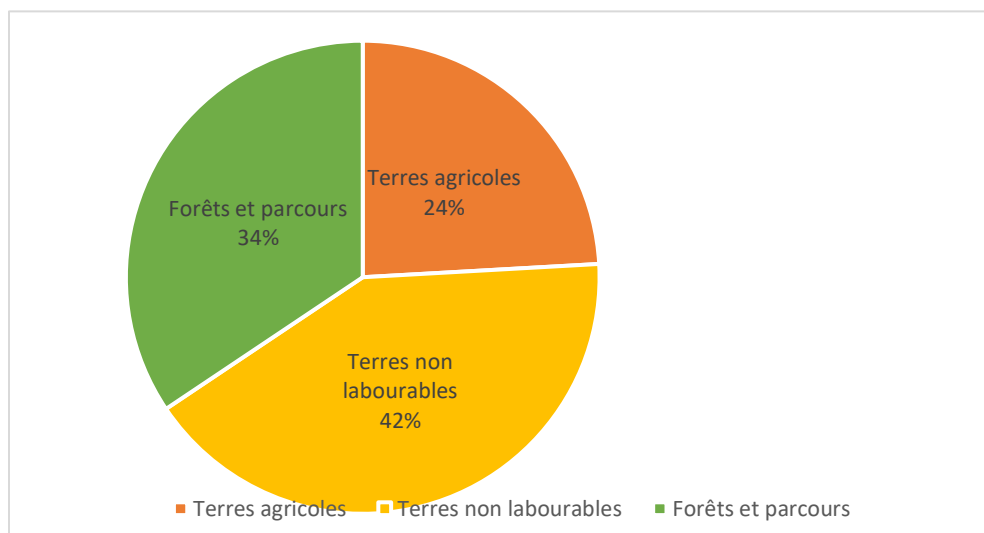


Figure 6 : Répartition de la superficie dans l'archipel

La rareté des ressources hydriques, la salinité des sols et la fréquence des vents violents font que les cultures rustiques soient prédominantes : arboriculture extensive et céréaliculture notamment l'orge ainsi que l'élevage sont les plus pratiqués

Ainsi, l'agriculture est essentiellement de type extensif et en sec. Les palmiers occupent environ la moitié de la superficie cultivable (47%), elles sont suivies par les grandes cultures qui s'étendent sur (19%). Quant aux périmètres irrigués, ils représentent seulement 2% des superficies arables.

La superficie arboricole fruitière occupe 16% des terres labourables, elle est constituée et par ordre d'importance d'emblavure des oliviers, des vignes, des figes et d'arbres fruitiers divers avec respectivement 6%, 5% ; 3% et 2%.

L'oléiculture est conduit en sec, sa production est fortement tributaire des conditions climatiques et peut varier de 381 tonnes en année sèche à 11190 tonnes en année bonne.

La figure suivante illustre la répartition des superficies occupées par les différentes spéculations

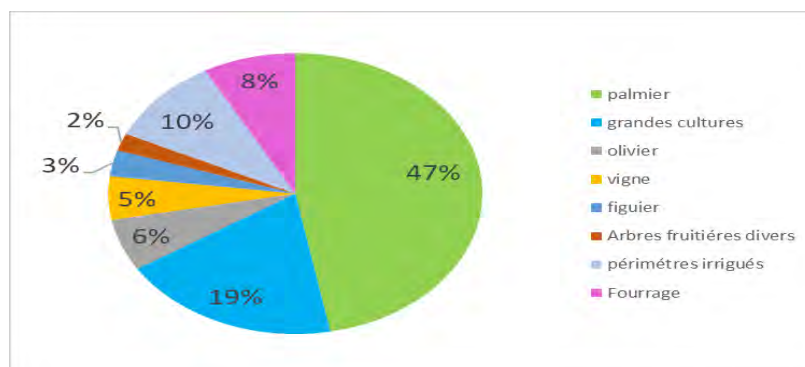


Figure 7 : Occupation des superficies arables.

4.2. Les périmètres publics irrigués

La région de Kerkennah dispose de trois périmètres irrigués couvrant 376 ha de la superficie globale du territoire. Un nouveau périmètre irrigué, dont les travaux ont déjà commencé, est programmé dans la zone Jouaber de l'île Chergui

Les caractéristiques des trois périmètres irrigués fonctionnels sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 12 : Caractéristiques des PPI dans l'archipel de Kerkennah

| PPI | Date de création | Superficie irriguée totale (ha) | Nombre d'exploitations | Surface irriguée moyenne /exploitation (ha) | Débit disponible (l/s) | Salinité (g/l) | Vocation |
|----------------|------------------|---------------------------------|------------------------|---|------------------------|----------------|------------------------------|
| Mellita | 2006 | 74 | 264 | 0.3 | 40 | 3.4 | Oliviers |
| Wasat | 2007 | 180 | 1945 | 0.09 | 60 | 3,6 | Oliviers et fourrages |
| Wled Ezzaidine | 2012 | 128 | 365 | 0.35 | 40 | 3,5 | Oliviers, figuiers et vignes |

La superficie moyenne irriguée par exploitation est relativement faible (0.14 ha) et le taux d'exploitation et d'intensification dans ces périmétreries est respectivement de l'ordre de 84% et 86 %.

Le morcellement des terres agricoles constitue une des raisons du non développement de l'agriculture qui est restée une activité de subsistance.

4.3. L'élevage

Comme l'agriculture, l'activité d'élevage est une activité demeurant artisanale et complémentaire. Elle se limite à quelques troupeaux de petite taille intégrés à l'exploitation

L'activité d'élevage dans l'archipel de Kerkennah, correspond à un besoin de complément de revenu et d'épargne plutôt qu'à la constitution d'une source de revenu stable. En effet, des fonctionnaires, des commerçants et des travailleurs salariés investissent fréquemment dans cette activité.

Ainsi, malgré l'importance de l'élevage au gouvernorat de Sfax, le secteur d'élevage reste beaucoup moins important dans la délégation de Kerkennah. Le cheptel est dominé par les petits ruminants notamment les ovins dont l'effectif s'élève à environ 6200 têtes (femelle productive).

En outre, l'aménagement des périmètres irrigués a permis le développement des cultures de fourrages pour l'alimentation des bovins (35 têtes de femelle productive soit 0.3% du cheptel à l'échelle gouvernemental) dont l'élevage n'était auparavant inclus dans les traditions de l'archipel. Actuellement, la production laitière s'élève à environ 278 tonne/an (CRDA Sfax, 2020).

Tableau 13 : Répartition du Cheptel selon l'espèce (femelle productive).

| Espèce | Effectif | Importance (%) |
|--------------|-------------|----------------|
| Ovins | 6200 | 94% |
| Bovins | 35 | 1% |
| Caprins | 350 | 5% |
| Total | 6585 | 100% |

On note aussi l'existence de quelques initiatives de petit élevage notamment l'aviculture, l'apiculture et la cuniculture. Ces deux dernières spéculations sont confrontées au problème de transport qui empêche leur évolution.

Tableau 14 : Répartition des petits élevages (2020)

| | Effectif |
|---------------------------|----------|
| Apiculture (ruches) | 5 |
| Cunicultures (unités) | 40 |
| Avicultures (1000 unités) | 18 |

Globalement, la contribution de l'archipel dans la production agricole régionale reste faible comme il est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Importance de la production agricole de l'archipel de Kerkennah

| Désignation | Unité | Kerkennah | Gouvernorat de Sfax | Importance (%) |
|------------------|-------------------|-----------|---------------------|----------------|
| Arboriculture | Tonne | 3213 | 15310 | 21% |
| Olives | Tonne | 11190 | 325446 | 3% |
| Fourrages | Tonne | 90 | 24000 | 0,4% |
| Céréaliculture | Tonne | 63 | 11510 | 1% |
| Lait | Litre | 278 | 68000 | 0,4% |
| Viandes blanches | Tonne | 52 | 20008 | 0,3% |
| Viandes rouges | Tonne | 55 | 6650 | 1% |
| Miel | Tonne | 0,03 | 9 | 0,3% |
| Œufs | Millions d'unités | 3 | 970 | 0,3% |
| Laine | Tonne | 7 | 400 | 2% |

Source : CGDR (Sfax en chiffre 2020)

4.4. Analyse SWOT (forces, faiblesses opportunités et menaces).

Tableau 16 : Matrice SWOT du secteur agricole

| Forces | Faiblesses |
|--|---------------------------------|
| Extension des superficies arboricoles (oliviers) | Parcours naturels non améliorés |

| | |
|---|---|
| Agriculture intégrée et respectueuse de l'environnement | Faibles exploitation des palmiers qui occupent environ la moitié de la superficie agricole totale |
| Des produits de terroirs (vignes, figues) | Faible valorisation des produits agricoles de terroirs |
| | Faible appui de la recherche et des services de vulgarisation |
| Opportunités | Menaces |
| Climat favorable au développement des cultures précoces | Salinisation des terres agricoles |
| Existence de PPI | Aridité |
| Les parcours naturels s'étendent sur 34% de la superficie de l'archipel | Ressources en eau faibles et salées |

5. Secteur industriel très marginal

Le développement industriel dans les îles de Kerkennah est resté très marginal, il a été recensé 7 petites et moyennes entreprises en 2020 (contre 14 en 2010) et qui opèrent dans l'industrie électriques et de l'électronique (55%), l'industrie mécaniques et métallurgiques (6%) ; l'industrie agro-alimentaire (32%) et le textile et l'habillement (7%).

Tableau 17 : Répartition des entreprises industrielles (2020)

| | Industries de l'électronique et de l'électricité et l'électricité domestique IEED | Industries mécaniques et métallurgiques IMM | Industries agro-alimentaires IAA | Total entreprises industrielles |
|---------------|---|---|----------------------------------|---------------------------------|
| Sfax | 22 | 131 | 144 | 683 |
| Kerkennah | 2 | 1 | 3 | 6 |
| Kerkennah (%) | 9,09 | 0,76 | 2,08 | 0,88 |

Ces entreprises industrielles privées qui ont le caractère de PME ; assurent l'emploi pour 220 actifs (soit en moyenne 31 employés par unité).

Tableau 18 : Nombre d'employés absorbés par les entreprises industrielles

| | Industries de l'électronique et de l'électricité et l'électricité domestique IEEE | | Industries mécaniques et métallurgiques IMM | | Industries agro-alimentaires IAA | | Industrie du textile et de l'habillement | | Total employés industriels | |
|-----------------------|---|------|---|------|----------------------------------|------|--|------|----------------------------|------|
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| Effectif des employés | 90 | 122 | - | 13 | 70 | 70 | 15 | 15 | 175 | 220 |
| Importance en % | 51% | 55% | | 6% | 40% | 32% | 9% | 7% | 0,41 | 0,53 |

Les entreprises agro-alimentaires qui opèrent exclusivement dans le conditionnement des produits de la mer et qui été absentes avant 2011, sont actuellement au nombre de 3 assurant l'emploi à 32% de la main d'œuvre industrielle dans la zone (soit un total de 70 postes d'emploi). Deux de ces unités ont vu le jour suite à la prolifération des carpes dans l'archipel et sont se sont spécialisées dans le conditionnement et l'exportation de cette espèce envahissante et à forte valeur ajoutée à l'export (1àmellita et 1 à port Ataya). L'effectif employé par ces deux unités est estimé en 2022 à environ 260 employés dont la plupart sont des femmes.

Outre ces petites activités industrielles, entre 1992 et 1993 Kerkennah a connu la découverte du pétrole et du gaz sur sa côte ouest par la société TPS pétrolière (ThynaPetroleum Service) exploitant les champs

Cercina/sud dont la production de pétrole tourne autour de de 50mille tonnes soit 2,2% de la production nationale.

L'exploitation du gaz sur l'archipel été assurée par la société PETROFAC dans les champs «Chargui» qui produisait à partir de ces gisements environ 12,5% des besoins en gaz de la Tunisie .Cette société possédait 45% de son projet d'exploitation du gaz sur l'île de Kerkennah. Elle approvisionnait en électricité les gouvernorats de Sfax et ceux du sud tunisien

En 2018, PETROFAC a décidé de quitter définitivement la Tunisie, en cédant ses droits du gisement gazier Chergui de Kerkennah, à la société française PERENCO.

Le secteur de l'énergie contribue à la création de l'emploi direct et indirect au niveau de l'île et à la création d'une certaine dynamique économique locale qui reste insuffisante au point de vue des kerkennien qui aspire beaucoup plus de ses sociétés pétrolières surtout dans un contexte où les revenus provenant des ressources halieutiques deviennent de plus en plus insuffisants pour garantir un niveau de vie décent pour toute la population sédentaire alors que le marché mondiale de l'énergie a connu un rebondissement spectaculaire

Il est noté l'existence d'une saline établie dans la Sebkhate El Abbassia depuis le 19^{ème} siècle et qui est encore fonctionnelle. Fondée en 2019, la Saline de Kerkennah de son nom poétique, **Les Diamants De La Mer**, récolte et met sous conditionnement différents sels. La quantité produite est de 15 à 20 mille tonnes par an.

L'entreprise Les Diamants de la Mer Sodimer a obtenu un financement européen en partenariat avec deux associations investies dans les actions de développement durable :

- Association of Continuity of Generations – **ACG** : fondée en 2009, elle intervient dans plusieurs projets visant la protection de l'environnement, l'amélioration des réserves naturelles, l'entrepreneuriat et les droits de l'homme.
- Association pour la Conservation de la Biodiversité dans le Golfe de Gabès – **AscobSyrtis** : fondée en 2013, elle agit pour la biodiversité marine et terrestre.

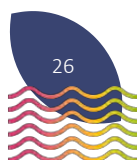
Ce partenariat vise à protéger la saline de Kerkennah qui constitue un site naturel composé d'une faune et d'une flore riches. On y trouve aussi une végétation halophile (qui pousse en milieu salin). Ce site naturel est aussi un refuge pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs et hivernants. Afin de préserver cette particularité et ce trésor naturel, un financement européen (MedArtSal) vise à développer un modèle de saline fondé sur le tourisme durable et les produits artisanaux..

II. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES ET CARTOGRAPHIE

DES ACTEURS

L'analyse des parties prenantes est une méthodologie d'identification des acteurs clés dans un projet et de planification en vue de leur participation tout au long du cycle du projet. C'est, par conséquent, le point de départ de la plupart des processus participatifs.

Les parties prenantes sont définies comme des groupes ou des individus qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur un projet ou avoir un intérêt dans le projet qui peut affecter les résultats du projet à la fois négativement et positivement.



L'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte les intérêts des groupes de parties prenantes, en déterminant comment et jusqu'à quel degré ils seront affectés pour identifier le degré de leur influence sur le projet. La démarche appliquée pour l'analyse des parties prenantes a été basée :

- Sur l'analyse des documents bibliographiques et des études disponibles ;
- Sur des enquêtes semi-structurées auprès des acteurs identifiés,
- Les focus groupes organisés avec les parties prenantes lors des réunions tenue à kerkennah en date du 24-25 et 26 octobre 2022

Les critères adoptés pour l'évaluation sont les suivants :

- L'intérêt : désigne le degré avec lequel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre) ;
- L'influence ou pouvoir : désigne quant à lui le degré avec lequel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.

Par conséquent, la méthodologie adoptée se base sur une "matrice intérêt / pouvoir" présentées dans la ci-dessous.



Figure 8 : Matrice intérêt / pouvoir

Ainsi et dans le cadre de la présente étude, une attention particulière sera portée aux parties prenantes présentant un intérêt et/ou une influence forte vis-à-vis du Projet. Ceci passera par des actions de participation, de consultation et de communication. Pour les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir faible vis-à-vis du Projet, des actions de communication seront suffisantes pour répondre à leurs besoins. Les types d'actions conseillées à entreprendre pour chaque catégorie de partie prenante sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 19: Tableau d'analyse des parties prenantes

| Profil de la partie prenante | Actions conseillées |
|------------------------------|---|
| Pouvoir élevé/Intérêt fort | ENGAGER AVEC ATTENTION : - Consulter la partie - Proposer un partenariat - Co-décider |



| | |
|-------------------------------|---|
| | -Gestion rapprochée |
| Pouvoir élevé/Intérêt faible | SATISFAIRE : -Veiller à ce que la partie soit satisfaite -Délivrer des informations de qualité -Augmenter son intérêt progressivement |
| Pouvoir faible/Intérêt fort | INFORMER : -Délivrer l'information -Sonder les avis -Proposer un rôle d'ambassadeur |
| Pouvoir faible/Intérêt faible | VEILLER : -Ne pas aller à sa rencontre -L'information est à disposition -Surveiller les « CONTRE ». |

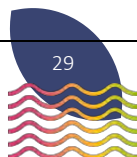
Le tableau ci-après récapitule la synthèse d'analyse des parties prenantes identifiées et consultées pendant cette phase.

Tableau 20 : Synthèse de l'analyse des parties prenantes

| Acteurs | | Rôle et contribution | Pouvoir | Intérêt | Stratégie à adopter |
|--------------|--|--|---------|---------|---------------------|
| Acteurs clés | Pêcheurs | Les pêcheurs sont parmi les utilisateurs les plus fréquents de la zone. Les pêcheurs locaux sont organisés dans le cadre d'un syndicat de pêcheurs. Les autres pêcheurs exerçaient des droits de pêches aux large de la zone cible aux mêmes pieds d'égalité que les pêcheurs locaux | fort | fort | Collaborer |
| | APAL | Autorité de contrôle sur le DPM et sur les AMCP. Rôle déterminant dans la mobilisation des acteurs et dans la mise en œuvre des procédures de création de l'AMCP | fort | fort | Collaborer |
| | Municipalité de Kerkennah | Elle représente le pouvoir local son rôle est déterminant dans l'aménagement du territoire et pour la gestion des déchets solides et pour aménager les lieux de baignade et de plaisance sur la plage afin de préserver l'écosystème | fort | fort | Collaborer |
| | Les organisations de la société civile (OSC) | Elles jouent un rôle important dans la mobilisation et la sensibilisation des acteurs clés et notamment les pêcheurs et la population locale | fort | fort | Collaborer |
| | Population locale/Agriculteurs | Les activités socio-économiques ont un impact important sur la préservation du milieu naturel (pollution, déchets, Chasse, | fort | fort | Collaborer |



| Acteurs | | Rôle et contribution | Pouvoir | Intérêt | Stratégie à adopter |
|---|--|--|---------|---------|--|
| | | exploitation et dégradation des parcours..etc) | | | |
| Acteurs institutionnels gouvernementaux | Ministère de la Culture/INP | Il est représenté à l'échelle régionale et locale par le Commissariat du Patrimoine pour la région Côtière du Sud. Il est actuellement actif pour la mise en valeur du patrimoine archéologique et culturel (matériel et immatériel). Son Intervention est importante pour la sauvegarde des monuments historiques et culturels et pourrait jouer un rôle pour la mise en valeur des vestiges historiques | faible | faible | L'information est à disposition -Surveiller les « CONTRE ». |
| | CRDA/DGPA | Autorité en charge du développement durable des secteurs de la pêche et de l'agriculture | faible | fort | Communiquer |
| | Garde maritime (Ministère de l'Intérieur)/Marine Nationale | Elle est l'autorité de contrôle dans le milieu marin | fort | faible | Satisfaire |
| | Ministère de l'Environnement/ANGED | Chargé de la sauvegarde de l'environnement et du traitement des déchets solides et liquides Dans la zone | fort | faible | Satisfaire |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Ministère du Tourisme et de l'artisanat représentée par l'Office National du Tourisme Tunisien et par l'office National de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Elle est représentée à l'échelle régionale par le Commissariat Régional du Tourisme (CRT) de Sfax et par la Délégation régional de l'Artisanat (DRA) de Sfax - Pourrait jouer un rôle important pour la promotion du tourisme écologique et des produits artisanaux et de terroir en partenariat avec les promoteurs touristiques et les artisans | faible | faible | L'information est à disposition -Surveiller les « CONTRE ». |
| | ANPE | Chargée de contrôler la qualité des eaux et des rejets industriels notamment ceux des activités pétrolières au niveau de l'archipel | fort | faible | Satisfaire |
| | Autorités régionale et local (gouverneur de Sfax et le délégué de Kerkennah) | Mise en œuvre des politiques publiques de développement économique et social à l'échelle régionale et locale à travers le conseil régional et local | fort | faible | Satisfaire |



| Acteurs | | Rôle et contribution | Pouvoir | Intérêt | Stratégie à adopter |
|---|--|---|---------|---------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> INSTM/ Faculté des sciences de Sfax | Mènent des activités de recherche scientifique qui pourraient contribuer à améliorer les connaissances sur les écosystèmes et notamment : marins et halieutiques, | faible | fort | Communiquer |
| Auteurs institutionnels non gouvernementaux | Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) | Financement Support logistique et scientifique | faible | fort | Communiquer |
| | Les promoteurs touristiques ainsi que les promoteurs des projets de services touristique et les artisans | Pourrait jouer un rôle important pour la promotion du tourisme écologique, et des produits de terroirs (agricoles et artisanaux) | faible | fort | Communiquer |
| | Unités privés de conditionnement des produits de la mer | Ils conditionnent les différents produits de la mer de Kerkennah à savoir : crevettes, poulpes, sèche et récemment les crabes Ils s'approvisionnent moyennant un réseau d'intermédiaires (dit gachara) qui achètent les produits de la mer auprès des pêcheurs sans passer par les marchés contrôlés | faible | faible | L'information est à disposition -Surveiller les « CONTRE ». |
| | URAP/GDA et syndicat de pêcheur | Le Syndicat de pêcheur défend les intérêts des pêcheurs locaux. URAP peut contribuer à la sensibilisation des pêcheurs aux méthodes les plus durables | faible | faible | L'information est à disposition -Surveiller les « CONTRE ». |
| | Sociétés pétrolières/ PERENCO | Utilisateurs de l'espace marin, leurs activités pourraient avoir des impacts négatifs sur les ressources halieutiques et maritimes | fort | faible | Satisfaire |

Selon leur importance respective et leur niveau d'engagement dans la zone on peut classer ces acteurs en trois principales catégories :

- **Acteurs clés** = acteurs exerçant une influence déterminante sur la conception, la planification et la mise en œuvre du projet. Ils prennent des décisions donnant des orientations politiques/assument souvent la responsabilité de la réalisation des objectifs et sous-objectifs/fournissent des prestations importantes pour la réussite du projet ;
- **Acteurs primaires** = acteurs concernés indirectement par le projet, soit comme bénéficiaires, soit comme groupes qui souhaitent accroître leur pouvoir et leurs privilèges ou qui doivent y renoncer ;
- **Acteurs secondaires** = acteurs participants indirectement ou seulement temporairement au projet, par exemple en tant qu'organisations intermédiaires, prestataires de services.

La carte des acteurs, présentée à la figure ci-dessous, permet d'une part de schématiser la relation entre les parties prenantes et le projet et d'autre part d'identifier correctement les principales parties prenantes et de les classer par ordre de priorité.

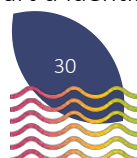




Figure 9 : Carte des parties prenantes

III. RECAPITULATION DU RESULTAT DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic participatif élaboré lors de la première phase de l'étude avait montré que le problème majeur qui entrave le développement socio-économique de l'archipel est la prédominance d'un modèle économique faiblement diversifié qui repose essentiellement sur l'exploitation abusive des ressources marines à travers des pratiques de pêche non durable.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce modèle économique dont :

- *La dominance des pratiques de pêche illégales et non durables*
- *La faible intégration de l'agriculture et de l'artisanat dans l'économie locale ;*
- *Le développement mitigé du tourisme de masse ;*
- *Faiblement implication de la société civile dans l'appui au développement durable et inclusif.*

Les conséquences désastreuses de ce modèle économique s'annoncent comme suit :

- *Dégradation alarmante des ressources marines ;*
- *Faible valorisation des produits du terroir ;*
- *Un potentiel écotouristique faiblement valorisé ;*
- *Une gouvernance participative et une implication citoyenne mitigée.*

Problème majeur: Une économie locale faiblement diversifiée et axée essentiellement sur l'exploitation abusive des ressources marines

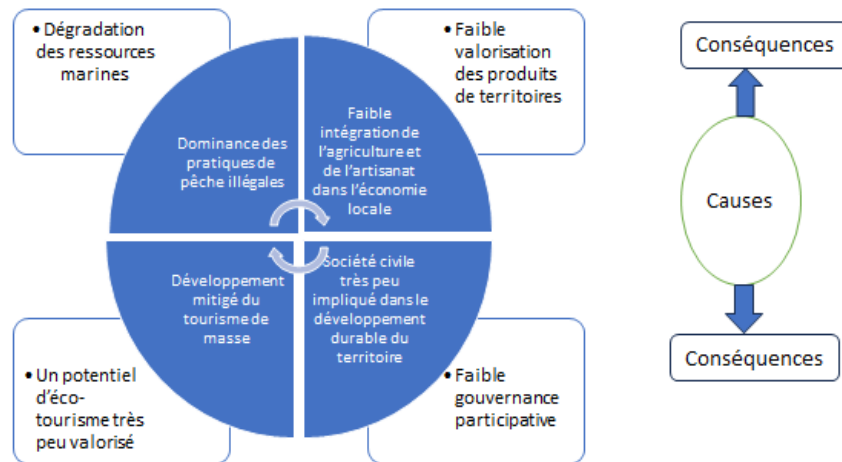


Figure 10. Matrice problème majeur de l'économie de l'archipel, causes et conséquence.

CHAPITRE 3 : LE PROGRAMME D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE ET LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL AUX ILOTS NORD DE L'ARCHIPEL DES KERKENNAH

I. MÉCANISMES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME D'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE AUX ILOTS NORD DE L'ARCHIPEL DE KERKENNAH

Les orientations stratégiques et les principes que le présent programme d'intégration socio-économique aux îlots nord de Kerkennah a jugé utile de respecter sont les suivants :

1. Participation des parties prenantes :

Il est crucial d'impliquer les parties prenantes dès les premières étapes de la planification et de la mise en place des AMCP. Cela inclut les communautés locales, les pêcheurs, les entreprises locales, les ONG/OSC, les scientifiques et les autorités gouvernementales. La participation active des parties prenantes favorise l'appropriation locale et garantit une meilleure prise en compte des besoins socio-économiques.

2. Planification spatiale :

Le plan d'intégration socio-économique a pour tâche de définir les zones d'utilisation durable dans lesquelles les activités socio-économiques compatibles avec la conservation peuvent être autorisées. Cela peut inclure des zones de pêche réglementées, des zones d'écotourisme, des zones réservées à la recherche scientifique, etc. La planification spatiale permet de concilier les différents usages de l'espace marin tout en préservant les habitats sensibles.

3. Gestion adaptative :

Le plan d'intégration socio-économique a prévu des mécanismes de gestion adaptative pour faire face aux changements socio-économiques et environnementaux. Cela inclut des dispositifs de suivi et d'évaluation réguliers, des révisions périodiques du plan d'intégration en fonction des nouvelles données disponibles, et une flexibilité pour ajuster les mesures de gestion en fonction des résultats obtenus.

4. Développement durable par le soutien des activités économiques dans les zones environnantes de la future AMCP :

Le plan d'intégration socio-économique compte promouvoir le développement durable des activités économiques dans les zones environnantes des AMCP. Cela inclut le soutien aux activités économiques respectueuses de l'environnement, telles que la pêche artisanale durable, l'écotourisme, la collecte et la valorisation des déchets en plastique ... etc. Il est important de développer des incitations et des mécanismes de soutien pour encourager les pratiques durables.

5. Éducation et sensibilisation :

Le plan d'intégration socio-économique a prévu un plan d'action de communication, d'éducation et de sensibilisation pour informer la population locale, les visiteurs et les acteurs économiques sur

l'importance de la conservation marine et les avantages de la future AMCP. Une bonne sensibilisation contribue à créer une culture de respect et de soutien envers les AMCP.

6. Partenariats et financement :

Le plan d'intégration socio-économique a tenu à prévoir et à promouvoir des mécanismes de partenariat entre les différents acteurs impliqués, tels que les gouvernements locaux, les ONG, les entreprises privées et les bailleurs de fonds. Il a également donné une importance à la mobilisation des ressources financières adéquates pour la mise en œuvre du plan et pour soutenir les initiatives économiques durables.

7. Suivi et évaluation :

Le plan d'intégration socio-économique et pour être efficace, nécessite un suivi régulier des progrès réalisés et une évaluation participative des impacts sur la population locale et les écosystèmes marins. Cela permet d'ajuster les mesures de gestion en fonction des résultats obtenus, d'identifier les succès et les défis, et de prendre des décisions éclairées pour l'avenir.

8. Intégration des connaissances et du savoir-faire locales :

Le plan d'intégration socio-économique tente de reconnaître et de valoriser les connaissances traditionnelles et locales des communautés vivant dans les zones aux alentours de la future AMCP. Les pratiques de pêche traditionnelles durables, les savoirs sur les espèces et les écosystèmes, et les modes de gouvernance et les systèmes de production locaux peuvent fournir des informations précieuses pour une gestion efficace des AMCP.

9. Renforcement des capacités :

Le plan d'intégration socio-économique a prévu des programmes de renforcement des capacités pour les acteurs locaux, tels que les pêcheurs, les guides touristiques, les organisations et les TPME locales. Cela peut inclure des formations sur les bonnes pratiques de pêche durable, la gestion des ressources marines, la gestion des zones protégées et le développement d'activités économiques durables.

10. Communication et dialogue :

Une communication efficace et un dialogue ouvert avec les parties prenantes sont essentiels pour favoriser l'acceptation et le soutien du plan d'intégration socio-économique des AMCP. Il est important de créer des espaces de dialogue où les différentes voix peuvent être entendues, les préoccupations peuvent être abordées et les décisions peuvent être prises collectivement.

Tenant compte de la spécificité de la future AMCP de Kerkennah, il convient de ce fait de développer une approche adaptée à ses spécificités locales. Le plan d'intégration socio-économique a été conçu de manière flexible et évolutive, en prenant en compte les dynamiques locales, les besoins des communautés et les objectifs de conservation. L'engagement continu des parties prenantes et une coordination efficace entre les acteurs concernés sont essentiels pour assurer le succès de l'intégration socio-économique de la future AMCP.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AMCP AUX ILOTS NORD DE KERKENNAH :

L'intégration socio-économique de l'aire marine protégée (AMCP) aux îlots nord de Kerkennah est un élément essentiel de sa réussite à long terme. Le programme d'intégration vise à concilier la conservation des écosystèmes marins avec les besoins des populations locales et les activités socio-économiques, en veillant à ce que l'AMCP bénéficie à la fois à l'environnement et aux populations ainsi qu'aux groupes d'intérêt locaux.

Tenant compte des résultats du diagnostic et de la matrice problème causes et conséquences, l'objectif principal ainsi que les objectifs spécifiques et les résultats attendus de ce programme peuvent être énoncé comme présenté dans le tableau suivant.

Tableau 21. Objectifs et résultats attendus du programme d'intégration aux îlots nord de Kerkennah

| Objectif principal | Objectifs spécifiques | Résultats attendus |
|--|---|---|
| Un développement durable axé sur la gestion durable des ressources naturelles | promouvoir la pêche durable | Balisage |
| | | Transition vers des pratiques de pêche durables |
| | développement et des activités économiques respectueuses de l'environnement | Renforcement des moyens de subsistance durables |
| | | Valorisation des produits de terroirs |
| | | Mobilisation des ressources |
| | Renforcement et appui à la société civile | Gouvernance participative |
| | | Compagne de communication et de sensibilisation pour la promotion de la future AMCP et des pratiques durables |

| | | |
|--|--|---|
| | | Programme de suivi -évaluation participatif de l'état des écosystèmes marins et des activités socio-économiques |
| | Transition vers le tourisme écologique | Promouvoir l'écotourisme responsable |

III. COMPOSANTES DU PROGRAMME D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE.

1. Promotion de la pêche durable.

1.1. Balisage et installation de système de surveillance

Le programme prévoit d'identifier et de baliser les zones de la réserve qui nécessitent une protection stricte en raison de leur importance écologique élevée. Délimiter des zones de pêche réglementées où les pratiques de pêche durables seront promues. Définir des zones réservées à l'écotourisme et à la plongée sous-marine pour générer des activités économiques compatibles avec la conservation.

Le budget alloué à la création de zones de pêche réglementées dans l'aire marine protégée, est de 200.000 DT. Ce budget devrait permettre la mise en place de balises et la sensibilisation des pêcheurs locaux.

Le programme prévoit l'allocation de 30 000 DT pour l'achat et l'installation de systèmes de surveillance et de contrôle pour lutter contre la pêche illégale et non durable.

Ce système de contrôle et de surveillance comprend entre autres l'installation de caméra de surveillance dans le port de Kraten permettant de protéger les barques, les engins et le matériel de pêche des petits pêcheurs de la région.

1.2. Appui à la transition vers des pratiques de pêche durables

Encourager la transition vers des pratiques de pêche durables en fournissant aux pêcheurs locaux :

- Des journées d'information et de formation ;
- Un soutien technique moyennant la fourniture de feuilles de palmiers pour la mise en œuvre de la Charfia et des nasses en fabriquées à partir des feuilles de palme

Un budget de 50000 DT qui sera alloué à cette composante du programme.

2. Développement et intégration des activités économiques respectueuses de l'environnement

2.1. Renforcement des moyens de subsistance durables :

Le programme prévoit de :

- Mettre en place des formations professionnelles et des programmes de développement des compétences pour diversifier les moyens de subsistance des populations locales et des groupes d'intérêt fortement dépendante des ressources

marines et côtières. Il s'agit de formation dans le domaine de l'agriculture durable, du tourisme communautaire, de l'artisanat et la transformation des produits de territoires (dont les produits marins). Un budget de 20000 DT sera alloué pour la mise en place de ce programme de formation et de développement des compétences pour les communautés locales dépendantes des ressources marines et côtières

- Financer 20 projets de diversification des moyens de subsistance, tels que l'agriculture durable, le compostage, le pesca-tourisme, le snorkelling, l'artisanat, le tourisme communautaire et la transformation des produits marins et des produits de terroirs, avec une enveloppe de 400 000 DT.
- Faciliter l'accès aux marchés et soutenir le développement de coopératives et des groupements locaux pour améliorer les revenus et la résilience économique des communautés de pêcheurs et des femmes artisanes. Un programme d'accompagnement sera ainsi réservé pour appuyer les groupements de producteurs formels ou informels et surtout ceux des femmes à l'accès aux marchés nationaux et internationaux pour un budget alloué de 35000 DT

2.2. Valorisation des produits de terroirs.

Le programme prévoit de :

1* promouvoir les produits issus de l'aquaculture durable de l'aire marine protégée et les autres produits de terroirs sur les marchés locaux, régionaux et nationaux à travers la mise en place d'une démarche de labellisation. Ainsi une étude de faisabilité technico-économique de labellisation des produits de terroir sera engagée pour définir les produits de terroirs à promouvoir. Le budget qui sera alloué à cette étude est de 80.000 dinars

La mise en place d'une démarche de labellisation des produits de la mer (pêche par Echarfia et par la drina ou la nasse) et de l'agriculture (figue et vigne) et de l'artisanat devrait permettre une plus-value incontestable pour les produits de terroirs à travers :

- Une meilleure rémunération : Les producteurs ou les transformateurs augmentent le volume de leurs ventes ou vendent leurs produits à un meilleur prix. Actuellement et même en absence de la labellisation, les produits de la mer de Echarfia et de Drina de Kerkennah se vendent par exemple 25 % plus cher que les mêmes produits de la mer issus de la pêche conventionnelle.
- La création de postes d'emploi : La labellisation et les démarches qualité qui y sont associées créent des emplois et de la valeur dans la transformation et la commercialisation.
- La diversifier les marchés : Les produits labellisés accèdent plus facilement aux segments de marché où se concentre la clientèle à fort pouvoir d'achat, comme la restauration haut de gamme ou les supermarchés. Il faut souligner que ces marchés sont très exigeants non seulement sur la qualité, mais aussi sur la régularité des approvisionnements.
- La valoriser des pratiques durables : grâce au meilleur prix ou à la reconnaissance obtenue via la labellisation, le travail et les services environnementaux effectués par les pêcheurs/artisans ou paysans sont mis en avant et rémunérés.
- La facilitation de l'accès au financement dédié au développement durable.

2* Appuyer les pêcheurs et les producteurs locaux à s'organiser en coopérative ou autre groupement formel (par exemple en GDA) capable de mettre en place des mécanismes de commercialisation pour

garantir une juste rémunération aux producteurs locaux et renforcer la valeur économique de leurs produits. Les pêcheurs organisés en SMSA pourront, et à travers de contrat de concession auprès de l'APIP procéder à l'ouverture du marché de pêche en gros au niveau des ports de pêche (actuellement fermé) et à la gestion en concession des infrastructures portuaires (fabrique de glace..etc.) .

Un plan de sensibilisation de formation et d'accompagnement des producteurs afin qu'ils puissent s'organiser en coopérative et en groupement de développement agricole (GDA) sera ainsi prévue pour un budget alloué de 15.000 DT.

2.3. Mobilisation des ressources :

Il s'agit de recruter un bureau spécialisé en recherche et mobilisation de fonds pour l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources pour attirer des financements supplémentaires, avec un budget de 20 000 DT, cette mission consiste à titre indicatif et non limitatif, à :

- Identifier les sources de financement potentielles, telles que les fonds gouvernementaux, les donateurs internationaux, les partenariats public-privé et les initiatives de financement participatif
- Rechercher des subventions et des fonds auprès des organismes gouvernementaux et des bailleurs de fonds internationaux pour soutenir la mise en œuvre du plan. Suivi et évaluation :
- Établir des partenariats avec des ONG, des institutions de recherche et des entreprises privées pour mobiliser des ressources financières et techniques.

3. Renforcement et appui à la société civile

3.1. Gouvernance participative :

Il s'agit de favoriser la participation des communautés locales, des acteurs économiques et des représentants de la société civile dans les processus de prise de décision concernant la gestion des aires marines et côtières protégées.

Dans ce cadre Il est prévu de mettre en place une unité conjointe de gestion de la future AMCP regroupant l'APAL et l'OSC Kraten Aussi des comités d'appui multipartites incluant toutes les parties prenantes (dont les pêcheurs et des OSC/ONG) seraient instaurer pour assurer une gouvernance inclusive et participative. Le programme prévoit l'organisation de 6 réunions du comité de gestion multipartite, avec un budget de 30 000 DT pour la location de salles, les frais de déplacement et la documentation.

Aussi, il est prévu la mise en place d'un fonds de soutien à la participation des communautés locales, avec une enveloppe de 50 000 DT pour faciliter leur participation aux processus de prise de décision.

3.2. Éducation et sensibilisation : campagne de communication et de sensibilisation pour la promotion de la future AMCP.

Le programme prévoit de mettre en place une campagne de communication et de sensibilisation afin de promouvoir la future AMCP. Le plan de communication à mettre en œuvre prévoit les actions suivantes :

- Créer une identité de l'AMCP des « îlots Nord-est de Kerkennah » et en promouvoir l'image auprès des divers groupes cibles à l'échelle locale, nationale et internationale.

- Faire connaître l'AMCP auprès du grand public, et promouvoir les actions de conservation et les activités socio-économiques durables mises en place dans et autour du site.
- Informer les usagers du site de la richesse de sa biodiversité, de sa valeur patrimoniale, de l'importance de sa conservation, des menaces auxquelles il fait face, et des règles et réglementations en vigueur relatives à sa conservation et sa gestion en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation auprès des résidents locaux et des visiteurs pour promouvoir des comportements respectueux de l'environnement.
- Partager des contenus en rapport avec l'AMCP des « îlots Nord-est de Kerkennah » à travers les sites web et les réseaux sociaux de l'APAL, SPA/RAC.

Le programme prévoit ainsi des campagnes éducatives dans les écoles locales pour sensibiliser les enfants à l'importance de la conservation marine. Cela devra renforcer la pression sociale capable de faire face aux pratiques de pêches illicites (pêche au kyss ; ou à la nasse en plastique.) .

3.3. Programme de suivi -évaluation participatif de l'état des écosystèmes marins et des activités socio-économiques,

Le programme prévoit de mettre en place un système de suivi régulier de l'état des écosystèmes marins et des activités socio-économiques, en collaboration avec les scientifiques et les acteurs locaux. Cela permettra de réviser périodiquement le plan d'intégration socio-économique en fonction des résultats du suivi et des nouvelles connaissances scientifiques. Développement durable :

Un bureau d'étude ou une ONG spécialisée sera recruté sur une durée de 3 ans pour travailler en étroite collaboration avec les acteurs concernés pour :

- Collecter régulièrement des données sur les captures de pêche, les indicateurs de santé des écosystèmes marins et les retombées socio-économiques.
- Évaluer périodiquement l'efficacité des mesures de gestion et apporter les ajustements nécessaires.

Le budget qui sera alloué à une telle activité sera de 25.000

4. Transition vers le tourisme écologique par la promotion de l'écotourisme responsable

Le programme compte promouvoir l'écotourisme responsable en :

- Développant des infrastructures d'accueil et de plaisance dans les îlots nord de Kerkennah. Il s'agit de baraques en bois pouvant être utilisé comme point de restauration, buvette et comme abri pour les scientifiques
- Mettant en œuvre une campagne promotionnelle de l'écotourisme responsable, y compris la création de supports promotionnels, la participation à des salons touristiques et la sensibilisation des voyageurs et des visiteurs potentiels.
- Formant des guides locaux compétents pouvant promouvoir le tourisme écologique dans l'archipel en général et autour de la future AMCP en particulier
- Promouvant le développement d'activités d'écotourisme responsables dans les aires marines et côtières protégées, en tenant compte des capacités d'accueil et de la durabilité environnementale.
- Élaborant des codes de conduite pour les visiteurs afin de minimiser les impacts négatifs sur les écosystèmes et les communautés locales :

- Organisant des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour les visiteurs et les communautés locales, mettant en valeur l'importance de la conservation marine et les bénéfices du tourisme durable.

IV. LE PLAN D'ACTION DE REALISATION (2023-2027).

Un plan d'action de réalisation du programme d'intégration a été conçu sur une période de 5 ans et dont les grands traits sont détaillés dans ce qui suit.

1. Cout du plan d'action.

Les estimations budgétaires par activité sont calculées sur une base annuelle. Le cout global du plan d'action d'intégration est de 2.057.000 DT dont 39% seront dédiés au renforcement et à l'appui à la société civile, 27% au développement et à l'intégration des activités économiques respectueuses de l'environnement, 22% à la transition vers le tourisme écologique et enfin 12% à la promotion de la pêche durable.

Une grande importance a été accordée à la mise en œuvre d'une campagne de communication et de sensibilisation afin de pouvoir améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques de la population locale, des groupes d'intérêt et des acteurs et partenaires concernés.

Tableau 22 : cout par composante du plan d'action

| Composante | Montant total (DT) | Importance % |
|---|--------------------|--------------|
| I. Promouvoir la pêche durable | 250000 | 12% |
| II. Développement et intégration des activités économiques respectueuses de l'environnement | 555000 | 27% |
| III. Renforcement et appui à la société civile | 793000 | 39% |
| IV. Transition vers le tourisme écologique | 459000 | 22% |
| Total général | 2057000 | 100% |

Le cout détaillé par composante et par activité est présenté dans les tableaux ci-après.

Tableau 23. Cout du plan d'action

| Composante/Activité | Unité | Quantité | Prix Unitaire (DT) | Montant total (DT) |
|--|--------------|----------|--------------------|--------------------|
| I. Promouvoir la pêche durable | | | | |
| 1.1. Balisage | | | | |
| * balisage de l'AMCP et sensibilisation des pêcheurs | ft | | | 200000 |
| * système de contrôle et de surveillance pour lutter contre la pêche illégale et non durable | | | | 30000 |
| Total 1.1 | | | | 230000 |
| 1.2. Transition vers des pratiques de pêche durables | | | | |
| * animation des journées d'information et de formations | Ft | | | 5000 |
| * fourniture de feuilles de palmiers pour la mise en œuvre de la Charfia et des nasses | lot | | | 15000 |
| Total 1.2 | | | | 20000 |
| II. Développement et intégration des activités économiques respectueuses de l'environnement | | | | |
| 2.1. Renforcement des moyens de subsistance durables | | | | |
| * formation des bénéficiaires et des groupements locaux | Bénéficiaire | 40 | 500 | 20000 |
| * financement de projets diversifiés | projet | 20 | 20000 | 400000 |
| * appui et coaching pour l'accès aux marchés | Ft | | | 35000 |
| Total 2.1. | | | | 455000 |
| 2.2. Valorisation des produits de terroirs | | | | |
| étude de faisabilité technico-économique de labellisation des produits de terroir de l'archipel | étude | 1 | 80000 | 80000 |
| Total 2.2. | | | | 80000 |
| 2.3. Mobilisation des ressources | | | | |
| l'élaboration du plan et les activités de sensibilisation des bailleurs de fonds | ft | | | 20000 |
| Total 2.3 | | | | 20000 |

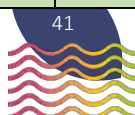


Tableau 24. Cout du plan d'action (Suite 1)

| Composante/Activité | Unité | Quantité | Prix Unitaire | Montant total |
|---|-----------------|----------|---------------|----------------|
| III. Renforcement et appui à la société civile | | | | |
| 3.1. Gouvernance participative | | | | |
| * Organisation de 6 réunions des comités de gestion et d'appui multipartites | atelier/réunion | 6 | 2500 | 15000 |
| * Mise en place d'un fonds de soutien à la participation des communautés locales | Ft | | | 50000 |
| Total 3.1 | | | | 65000 |
| 3.2. Campagne de communication et de sensibilisation pour la promotion de la future AMCP et des pratiques durables | | | | |
| Créer l'identité de l'AMCP et en promouvoir l'image auprès des divers groupes cibles à l'échelle locale, nationale, régionale, et internationale | | | | |
| Création et diffusion de l'identité de l'AMCP des ilots Nord-Est de Kerkennah. | Ft | | | 60 000 |
| Initiation des intervenants à la communication. | Ft | | | 75 000 |
| Total a | | | | 135 000 |
| Faire connaître l'AMCP auprès du grand public, et promouvoir les actions de conservation et les activités socio-économiques | | | | |
| Sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique. | Ft | | | 200 000 |
| Mise en place des actions de conservation et des activités socioéconomiques durable. | Ft | | | 150 000 |
| Total b | | | | 350 000 |
| Informers les usagers la richesse de sa biodiversité, de sa valeur patrimoniale, de l'importance de sa conservation, des menaces auxquelles elles font face, et des règles et réglementations en | | | | |
| Convaincre les différents usagers de l'AMCP de la valeur patrimoniale du site, de l'importance de sa conservation, et du respect de la réglementation. | Ft | | | 65 000 |
| Mise en place de mécanismes de financement de l'AMCP en incitant à l'investissement vert. | Ft | | | 60 000 |
| Total c | | | | 125 000 |
| Partager des contenus en rapport avec l'AMCP à travers les sites web et les réseaux sociaux de l'APAL, SPA/RAC | | | | |
| Actualisation des Informations sur l'AMCP. | Ft | | | 30 000 |
| Standardisation complémentarité et actualisation des informations. | Ft | | | 50 000 |
| Assurer la Visibilité de l'AMCP sur les réseaux sociaux. | Ft | | | 13 000 |
| Total d | | | | 93 000 |
| Total 3.2 | | | | 703000 |

Tableau 25. Cout du plan d'action (Suite 2)

| Composante/Activité | Unité | Quantité | Prix Unitaire | Montant total |
|---|--------|----------|---------------|----------------|
| 3.3. Programme de suivi -évaluation participatif de l'état des écosystèmes marins et des activités socio-économiques | | | | |
| mise en place d'un système de suivi régulier de l'état des écosystèmes marins et des activités socio-économiques | ft | | | 25000 |
| Total 3.3 | | | | 25000 |
| IV. Transition vers le tourisme écologique | | | | |
| 4.1. Promouvoir l'écotourisme responsable | | | | |
| * campagne promotionnelle de l'écotourisme responsable | Ft | | | 200000 |
| * installation, de baraques en bois | unité | 5 | 50000 | 250000 |
| * formation de guides écologiques | guides | 6 | 1500 | 9000 |
| Total 4.1. | | | | 459000 |
| Total général | | | | 2057000 |

2. Echancier de mise en œuvre.

2.1. Planning de mise en œuvre des activités projetées.

Le timing est conçu sur une période de 5 ans. Cette planification a été le résultat d'un exercice interne de priorisation. Elle tient compte des spécificités locales, des moyens matériel et humains du comité de gestion ou de l'UGP de la future AMCP et de la capacité de mobilisation des acteurs. Elle laisse place à une forme de souplesse pour pallier à tout imprévue comme présenté dans le dans le tableau suivant :

Tableau 26. Planning de mise en œuvre des activités projetées

| Composante/Activité | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| I. Promouvoir la pêche durable | | | | | |
| 1.1. Balisage | | | | | |
| * balisage de l'AMCP et sensibilisation des pêcheurs | | | | | |
| * système de contrôle et de surveillance pour lutter contre la pêche illégale et non durable | | | | | |
| 1.2. Transition vers des pratiques de pêche durables | | | | | |
| * animation des journées d'information et de formations | | | | | |
| * fourniture de feuilles de palmiers pour la mise en œuvre de la Charfia et des nasses | | | | | |
| II. Développement et intégration des activités économiques respectueuses de l'environnement | | | | | |
| 2.1. Renforcement des moyens de subsistance durables | | | | | |
| * formation des bénéficiaires et des groupements locaux | | | | | |
| * financement de projets diversifiés | | | | | |
| * appui et coaching pour l'accès aux marchés | | | | | |
| 2.2. Valorisation des produits de terroirs | | | | | |
| étude de faisabilité technico-économique de labellisation des | | | | | |
| 2.3. Mobilisation des ressources | | | | | |
| l'élaboration du plan et les activités de sensibilisation des bailleurs de fonds | | | | | |
| III. Renforcement et appui à la société civile | | | | | |
| 3.1. Gouvernance participative | | | | | |
| * Organisation de 6 réunions des comités de gestion et d'appui | | | | | |
| * Mise en place d'un fonds de soutien à la participation des communautés locales | | | | | |
| 3.2. Campagne de communication et de sensibilisation pour la promotion de la future AMCP et des pratiques durables | | | | | |
| Créer l'identité de l'AMCP et en promouvoir l'image auprès des divers groupes cibles à l'échelle locale, nationale, régionale, et internationale | | | | | |
| Création et diffusion de l'identité de l'AMCP des îlots Nord-Est de Kerkennah. | | | | | |
| Initiation des intervenants à la communication. | | | | | |
| Faire connaître l'AMCP auprès du grand public, et promouvoir les actions de conservation et les activités socio-économiques durables mises en place dans et autour des îles | | | | | |
| Sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique. | | | | | |
| Mise en place des actions de conservation et des activités socioéconomiques durable. | | | | | |
| Informers les usagers la richesse de sa biodiversité, de sa valeur patrimoniale, de l'importance de sa conservation, des menaces auxquelles elles font face, et des règles et réglementations en vigueur relatives à leur conservation et leur gestion. | | | | | |
| Convaincre les différents usagers de l'AMCP de la valeur patrimoniale du site, de l'importance de sa conservation, et du respect de la réglementation. | | | | | |
| Mise en place de mécanismes de financement de l'AMCP en incitant à l'investissement vert. | | | | | |
| Partager des contenus en rapport avec l'AMCP à travers les sites web et les réseaux sociaux de l'APAL, SPA/RAC | | | | | |
| Actualisation des Informations sur l'AMCP. | | | | | |
| Standardisation complémentarité et actualisation des informations . | | | | | |
| Assurer la Visibilité de l'AMCP sur les réseaux sociaux. | | | | | |
| 3.3. Programme de suivi -évaluation participatif de l'état des | | | | | |
| mise en place d'un système de suivi régulier de l'état des | | | | | |
| IV. Transition vers le tourisme écologique | | | | | |
| 4.1. Promouvoir l'écotourisme responsable | | | | | |
| * campagne promotionnelle de l'écotourisme responsable | | | | | |
| * installation, de baraques en bois | | | | | |
| * formation de guides écologiques | | | | | |

2.2. Echancier financier.

En terme financier, le plan d'action sera mis en œuvre et d'une façon plus ou moins égal durant les trois premières années.

Tableau 27 : Echancier par composante du plan d'action d'intégration

| Composante/Activité | Montant total | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <i>I. Promouvoir la pêche durable</i> | 250000 | 50000 | 92500 | 57500 | 50000 | 0 |
| <i>II. Développement et intégration des activités économiques respectueuses de l'environnement</i> | 555000 | 20000 | 90000 | 225000 | 210000 | 10000 |
| <i>III. Renforcement et appui à la société civile</i> | 793 000 | 397 500 | 262 500 | 123 000 | 5 000 | 5 000 |
| <i>IV. Transition vers le tourisme écologique</i> | 459000 | 40000 | 170000 | 169000 | 40000 | 40000 |
| Total général | 2057000 | 507500 | 615000 | 574500 | 305000 | 55000 |
| % | 100% | 25% | 30% | 28% | 15% | 3% |

L'échancier de mise en œuvre détaillé par composante et par activité est présenté dans les tableaux suivants :

Tableau 28 : Echancier par composante et par activité du plan d'action d'intégration

| Composante/Activité | Montant total | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|--|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| I. Promouvoir la pêche durable | | | | | | |
| 1.1. Balisage | | | | | | |
| * balisage de l'AMCP et sensibilisation des pêcheurs | 200000 | 50000 | 50000 | 50000 | 50000 | |
| * système de contrôle et de surveillance pour lutter contre la pêche illégale et non durable | 30000 | | 30000 | | | |
| Total 1.1 | 230000 | 50000 | 80000 | 50000 | 50000 | 0 |
| 1.2. Transition vers des pratiques de pêche durables | | | | | | |
| * animation des journées d'information et de formations | 5000 | | 5000 | | | |
| * fourniture de feuilles de palmiers pour la mise en œuvre de la Charfia et des nasses | 15000 | | 7500 | 7500 | | |
| Total 1.2 | 20000 | 0 | 12500 | 7500 | 0 | 0 |
| II. Développement et intégration des activités économiques respectueuses de l'environnement | | | | | | |
| 2.1. Renforcement des moyens de subsistance durables | | | | | | |
| * formation des bénéficiaires et des groupements locaux | 20000 | | 10000 | 10000 | | |
| * financement de projets diversifiés | 400000 | | | 200000 | 200000 | |
| * appui et coaching pour l'accès aux marchés | 35000 | | | 15000 | 10000 | 10000 |
| Total 2.1. | 455000 | 0 | 10000 | 225000 | 210000 | 10000 |
| 2.2. Valorisation des produits de terroirs | | | | | | |
| étude de faisabilité technico-économique de labellisation des produits de terroir de | 80000 | | 80000 | | | |
| Total 2.2. | 80000 | 0 | 80000 | 0 | 0 | 0 |
| 2.3. Mobilisation des ressources | | | | | | |
| l'élaboration du plan et les activités de sensibilisation des bailleurs de fonds | 20000 | 20000 | | | | |
| Total 2.3 | 20000 | 20000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| III. Renforcement et appui à la société civile | | | | | | |
| 3.1. Gouvernance participative | | | | | | |
| * Organisation de 6 réunions des comités de gestion et d'appui multipartites | 15000 | 7500 | 7500 | | | |
| * Mise en place d'un fonds de soutien à la participation des communautés locales | 50000 | 25000 | 25000 | | | |
| Total 3.1 | 65000 | 32500 | 32500 | 0 | 0 | 0 |

Tableau 29 : Echancier par composante et par activité du plan d'action d'intégration (suite 1)

| Composante/Activité | Montant total | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------------|
| 3.2. Campagne de communication et de sensibilisation pour la promotion de la future AMCP et des pratiques durables | | | | | | |
| Créer l'identité de l'AMCP et en promouvoir l'image auprès des divers groupes cibles à l'échelle locale, nationale, régionale, et internationale | | | | | | |
| Création et diffusion de l'identité de l'AMCP des ilots Nord-Est de Kerkennah. | 60 000 | 30 000 | 20 000 | 10 000 | 0 | 0 |
| Initiation des intervenants à la communication. | 75 000 | 50000 | 20000 | 5000 | | |
| Total a | 135 000 | 80 000 | 40 000 | 15 000 | 0 | 0 |
| Faire connaître l'AMCP auprès du grand public, et promouvoir les actions de conservation et les activités socio-économiques durables mises en place dans et autour des îles | | | | | | |
| Sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique. | 200 000 | 100 000 | 50000 | 50000 | 0 | 0 |
| Mise en place des actions de conservation et des activités socioéconomiques durable. | 150 000 | 100 000 | 50000 | | | |
| Total b | 350 000 | 200 000 | 100 000 | 50 000 | 0 | 0 |
| Informers les usagers la richesse de sa biodiversité, de sa valeur patrimoniale, de l'importance de sa conservation, des menaces auxquelles elles font face, et des règles et réglementations en vigueur relatives à leur conservation et leur gestion. | | | | | | |
| Convaincre les différents usagers de l'AMCP de la valeur patrimoniale du site, de l'importance de sa conservation, et du respect de la réglementation. | 65 000 | 25000 | 25000 | 15000 | | |
| Mise en place de mécanismes de financement de l'AMCP en incitant à l'investissement vert. | 60 000 | 20000 | 20000 | 20000 | | |
| Total c | 125 000 | 45 000 | 45 000 | 35 000 | 0 | 0 |
| Partager des contenus en rapport avec l'AMCP à travers les sites web et les réseaux sociaux de l'APAL, SPA/RAC | | | | | | |
| Actualisation des Informations sur l'AMCP. | 30 000 | 15000 | 10000 | 5000 | | |
| Standardisation complémentarité et actualisation des informations. | 50 000 | 20000 | 20000 | 10000 | | |
| Assurer la Visibilité de l'AMCP sur les réseaux sociaux. | 13 000 | 5000 | 5000 | 3000 | | |
| Total d | 93 000 | 40 000 | 35 000 | 18 000 | 0 | 0 |
| Total 3.2 | 703 000 | 365 000 | 220 000 | 118 000 | 0 | 0 |
| 3.3. Programme de suivi -évaluation participatif de l'état des écosystèmes marins et des activités socio-économiques | | | | | | |
| mise en place d'un système de suivi régulier de l'état des écosystèmes marins et des activités socio-économiques | 25000 | | 10000 | 5000 | 5000 | 5000 |
| Total 3.3 | 25000 | 0 | 10000 | 5000 | 5000 | 5000 |

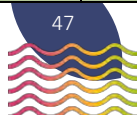


Tableau 30 : Echancier par composante et par activité du plan d'action d'intégration (suite 2)

| Composante/Activité | Montant total | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|--|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| IV. Transition vers le tourisme écologique | | | | | | |
| 4.1. Promouvoir l'écotourisme responsable | | | | | | |
| * campagne promotionnelle de l'écotourisme responsable | 200000 | 40000 | 40000 | 40000 | 40000 | 40000 |
| * installation, de baraques en bois | 250000 | | 125000 | 125000 | | |
| * formation de guides écologiques | 9000 | | 5000 | 4000 | | |
| Total 4.1. | 459000 | 40000 | 170000 | 169000 | 40000 | 40000 |
| Total général | 2057000 | 507500 | 615000 | 574500 | 305000 | 55000 |

3. Indicateurs de suivi –évaluation

Les indicateurs SMART sont un outil utile pour définir des objectifs de suivi et d'évaluation spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps. Lorsqu'il s'agit du plan d'intégration socio-économique Pour ce plan d'action d'intégration autour de l'AMCP les indicateurs SMART qui pourraient être utilisés pour évaluer son efficacité se présentent comme suit :

1. Taux de participation communautaire qui mesure le pourcentage des acteurs locaux engagés dans des initiatives liées à l'aire marine protégée (AMP).
2. Niveau de diversification économique qui évalue la répartition des sources de revenus et des emplois au sein des ménages dépendants de l'AMP ;
3. Niveau d'éducation et de sensibilisation qui évalue le degré de sensibilisation des communautés locales et des visiteurs de l'AMP aux questions environnementales.
4. Appui à la transition vers des pratiques de pêche durable (Taux de respect des réglementations : qui évalue le pourcentage d'infractions par rapport au nombre total
5. Valorisation des produits de terroir qui évalue le nombre de projets de valorisation des produits de terroirs autour de l'AMCP.

Ces indicateurs SMART peuvent aider à évaluer l'efficacité du plan d'intégration socio-économique autour des aires marines et côtières protégées en fournissant des informations concrètes sur les progrès réalisés et les domaines nécessitant une attention particulière. Il est essentiel d'adapter ces indicateurs en fonction de l'évolution du contexte spécifique de l'AMCP et des objectifs du plan d'intégration.

Tableau 31 : Cadre logique du programme d'intégration socio-économique autour de l'AMCP des îlots Nord de Kerkennah

| Objectif spécifique | Résultats | Activités | Unité | Quantité | Indicateurs | Méthode et dispositif de suivi | Responsable | Fréquence |
|---|--|---|--------------|----------|--|----------------------------------|------------------------|---------------|
| promouvoir la pêche durable | Balisage | * balisage de l'AMCP et sensibilisation des pêcheurs | FT | lot | taux de réalisation | à partir des rapports de travaux | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| | | * système de contrôle et de surveillance pour lutter contre la pêche illégale et non durable | | lot | taux de réalisation | à partir des rapports de travaux | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| | Transition vers des pratiques de pêche durables | * animation des journées d'information et de formations | Ft | lot | taux de réalisation | à partir des rapports de travaux | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| | | * fourniture de feuilles de palmiers pour la mise en œuvre de la Charfia et des nasses | lot | lot | taux de réalisation | à partir des rapports de travaux | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| Objectif spécifique | Résultats | Activités | Unité | Quantité | Indicateurs | Méthode et dispositif de suivi | Responsable | Fréquence |
| développement et intégration des activités économiques respectueuses de l'environnement | RENFORCEMENT DES MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES | * formation des bénéficiaires et des groupements locaux | Bénéficiaire | 40 | nombre de participants, taux de participation des groupements et OSC | Enquête/registre des présents | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| | | * financement de projets diversifiés | projet | 20 | Nombre d'emploi créés | Enquête | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| | | * appui et coaching pour l'accès aux marchés | FT | | taux d'amélioration des revenus | Enquête/déclaration des revenus | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| | VALORISATION DES PRODUITS DE TERROIR | étude de faisabilité technico-économique de labellisation des produits de terroir de l'archipel | étude | 1 | nombre de projet de valorisation des produits de terroirs | Enquête | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| | MOBILISATION DES RESSOURCES | l'élaboration du plan et les activités de sensibilisation des bailleurs de fonds | FT | | financement des activités par les bailleurs de fonds | Enquête | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |

| Objectif spécifique | Résultats | Activités | Indicateurs | Méthode et dispositif de suivi | Responsable | Fréquence |
|--|---------------------------|--|---|--------------------------------|------------------------|---------------|
| Renforcer et appui à la société civile | Gouvernance participative | * Organisation de 6 réunions des comités de gestion et d'appui multipartites | Taux de participation des acteurs clés | Enquête | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| | | * Mise en place d'un fonds de soutien à la participation des communautés locales | Taux de participation des fonds de soutien à la participation des communautés locales | Enquête | APAL/Comité de gestion | 2 fois par an |

| Résultats | Activités | Indicateurs | Méthode et dispositif de suivi | Responsable | Fréquence |
|---|--|---|--------------------------------|------------------------|-------------|
| ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : COMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION POUR LA PROMOTION DE LA FUTURE AMCP ET DES PRATIQUES DURABLES | Création et diffusion de l'identité de l'AMCP des îlots Nord-Est de Kerkennah. | Visibilité médiatique par support et par thème Audience en quantité et en qualité des internautes Appréciation des actions entreprises Volume d'articles publiés, évolution et comparaison | Enquête | APAL/Comité de gestion | mi-parcours |
| | Initiation des intervenants à la communication. | Niveau de compétences des journalistes en la matière Niveau de compétences des éducateurs pairs en la matière | Enquête | APAL/Comité de gestion | mi-parcours |

| Résultats | Activités | Indicateurs | Méthode et dispositif de suivi | Responsable | Fréquence |
|---|--|--|--------------------------------|------------------------|-------------|
| ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : COMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION POUR LA PROMOTION DE LA FUTURE AMCP ET DES PRATIQUES DURABLES | Sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique. | Niveau d'exposition aux messages diffusés Niveau de compréhension, de perception et d'acceptation Audience en quantité et en qualité des internautes | Enquête | APAL/Comité de gestion | mi-parcours |
| | Mise en place des actions de conservation et des activités socioéconomiques durable. | Niveau de connaissance des citoyens sur l'AMCP Des Ilots Nord-Est de Kerkennah Niveau de connaissance des groupes cibles usagers | Enquête | APAL/Comité de gestion | mi-parcours |

| Résultats | Activités | Indicateurs | Méthode et dispositif de suivi | Responsable | Fréquence |
|---|--|---|--------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : COMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION POUR LA PROMOTION DE LA FUTURE AMCP ET DES PRATIQUES DURABLES | Convaincre les différents usagers de l'AMCP de la valeur patrimoniale du site, de l'importance de sa conservation, et du respect de la réglementation. | Niveau d'adhésion des groupes cibles usagers Niveau d'application | Enquête | APAL/Comité de gestion | mi-parcours |
| | Mise en place de mécanismes de financement de l'AMCP en incitant à l'investissement vert. | Niveau d'implication et d'engagement des partenaires techniques et financiers Nombre d'actions appuyées techniquement et financièrement par des bailleurs de fond. | Enquête | APAL/Comité de gestion | mi-parcours & fin de projet |

| Résultats | Activités | Indicateurs | Méthode et dispositif de suivi | Responsable | Fréquence |
|---|--|--|--------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : COMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION POUR LA PROMOTION DE LA FUTURE AMCP ET DES PRATIQUES DURABLES | Actualisation des Informations sur l'AMCP. | Niveau de compréhension du principe et des valeurs de l'AMCP Niveau d'engagement des groupes cibles | Enquête | APAL/Comité de gestion | mi-parcours & fin de projet |
| | Standardisation complémentarité et actualisation des informations. | Degré d'interactivité des jeunes | Enquête | APAL/Comité de gestion | mi-parcours |

| Résultats | Activités | Indicateurs | Méthode et dispositif de suivi | Responsable | Fréquence |
|---|--|---|--------------------------------|------------------------|---------------|
| ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : COMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION POUR LA PROMOTION DE LA FUTURE AMCP ET DES PRATIQUES DURABLES | Assurer la Visibilité de l'AMCP sur les réseaux sociaux. | Visibilité médiatique par réseau Audience en quantité et en qualité des internautes Volume d'articles publiés, évolution et comparaison | Enquête | APAL/Comité de gestion | mi-parcours |
| | mise en place d'un système de suivi régulier de l'état des écosystèmes marins et des activités socio-économiques | * mesures correctives prises après les missions de suivi-évaluation participatives | Enquête | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |

| Résultats | Activités | Indicateurs | Méthode et dispositif de suivi | Responsable | Fréquence |
|---|--|--|--------------------------------|------------------------|---------------|
| IV. PROMOUVOIR L'ECOTOURISME RESPONSABLE | * campagne promotionnelle de l'écotourisme responsable | nombre de projet d'écotourisme responsable | Enquête | APAL/Comité de gestion | 1 fois par an |
| | * installation, de baraques en bois | nombre de visiteurs et utilisateurs des baraques en bois | Enquête/registre des présents | APAL/Comité de gestion | 2 fois par an |
| | * formation de guides écologiques | nombre de guides formés | Enquête/registre des présents | APAL/Comité de gestion | 3 fois par an |

V. EFFET DE LA REGLEMENTATION DU ZONAGE SUR LES POSSIBILITES D'INTGERATION SOCIECOINOMIQUE DE L'AMCP

1. Effet de la Réglementation envisagée par le zonage de l'AMCP

1.1. Réglementation envisagée pour les îlots (milieu terrestre)

| Activités autorisées | Effet sur les possibilités d'intgération sociécoinomique |
|---|---|
| Circulation des personnes dans des circuits balisés | -Promotion des activités génératrices de revenu basées sur l'observation de la nature |
| Accueil encadré du public | |
| Toutes activités non destructrices | -Développement d'usages durables des îlots |
| Activités scientifiques | -Contribution de l'AMCP à promouvoir la recherche scientifique et l'éducation |
| Travaux de restauration des écosystèmes | -Création d'emploi pour la population locale |
| Opérations de protection des sols | |
| Aménagement de sites et/ou de milieux en vue d'en faciliter la valorisation et la conservation dans le respect des impératifs de protection | |
| Activités interdites | Effet sur les possibilités d'intgération sociécoinomique |
| Introduction d'espèces de flore et de faune exogènes | -Effet bénéfique en faveur de la promotion des espèces locales qui sont bien adaopté au climat de la zone |
| Chasse | -Limitation des possibilités de valorisation |
| Mise en valeur agricole | |
| Ouverture des pistes et la construction de toutes infrastructures permanente ou temporaire | |
| Creusement de carrière, l'extraction de minéraux, l'arasement de massif, | -Il s'agit de limitations très favorables pour la durabilités des actions de valorisation |
| Pollution des eaux et des sols, le dépôt et l'abandon d'ordures, l'utilisation de produits chimiques, l'entreposage de produits toxiques | |
| Prélèvement d'objet et de matériaux naturels ou archéologiques | |

| | |
|--|---|
| Prélèvements et la collecte d'animaux et de végétaux vivants ou morts y compris les laisses de mer et les banquettes de phanérogames marines | |
| Bivouac et le camping ainsi que le débarquement de nuit | -Ces interdictions entraînent des limitations des possibilités de valorisation des îlots et pourraient même favoriser le braconnage puisqu'elles feront que les îlots sont désertés la nuit et la protection ne dépendra que de l'effort de gardiennage |

1.2. Réglementation envisagée pour la partie marine

| Activités autorisées | Effet sur les possibilités d'intégration socioéconomique |
|---|---|
| Les techniques de pêche artisanale les plus sélectives (les pratiques de pêche artisanale non destructrices) | -Promotion de la pêche artisanale et des pratiques artisanales rationnelles à travers l'amélioration du stock halieutique -Augmentation des revenus des ménages de pêcheurs et création de nouveaux emplois |
| Les investigations à caractère scientifique après autorisation. Les prélèvements de matériaux vivants sont soumis à autorisation spécifique | -Amélioration des connaissances sur le milieu et contribution de l'AMCP à promouvoir la recherche scientifique et l'éducation |
| La baignade, la plongée accompagnée en scaphandre autonome ou en apnée, sous contrôle stricte des gestionnaires | -Promouvoir des activités génératrices de revenus qui peuvent réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles grâce à la reconversion d'anciennes activités (braconnage, pêche illicite et/ou non réglementée) |
| La navigation d'embarcations collectives, uniquement à finalité de transit | -Restriction des possibilités d'exploitation pour les excursions et les ballades en mer |
| La pratique de sports de glisse sur l'eau, à l'exception du motonautisme | -Promouvoir des activités récréatives génératrices de revenus -Contribution de l'AMCP à la transmission d'une conscience environnementale et de l'importance de respecter et préserver le milieu marin |

| Activités interdites | Effet sur les possibilités d'intégration socioéconomique |
|---|--|
| La pêche industrielle et sportive | -Réduction des conflits entre pêcheurs artisans et pêcheurs utilisant des techniques non conventionnelles de la pêche -Mécontentement et consternation des pêcheurs pratiquant des activités de pêche industrielle et sportive |
| L'usage d'engins de pêche prohibés (chalutage, kiss...) | -Risque d'augmentation des tentatives de pêche illicite dans la zone qui dépendra fortement du nombre des écogardes et des patrouilles et des moyens mis à disposition -La fermeture de cette zone à la pêche utilisant des techniques non conventionnelles peut générer une congestion élevée dans les zones de pêche avoisinantes -Une baisse significative des revenus de pêche peut créer un conflit entre les usagers de ressources, par exemple, à partir d'un chalutier benthique déplacé par l'AMCP dans une zone occupée par les pêcheurs à engins fixes seulement. |
| Les aménagements aquacoles | -Perte d'opportunité de création d'emploi et génération des revenus |

| | |
|---|--|
| Toute activité d'exploration ou activité impliquant une modification de la configuration du fond de la mer ou de son sous-sol | <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des possibilités de valorisation -Limitations très favorables pour la durabilité des actions de valorisation qui dépendront étroitement de l'efficacité des activités de surveillance et de contrôle -Augmentation des activités intentionnelles de pollution et de pêche illicite et du braconnage |
| La navigation pour les engins de navigation individuels motorisés | |
| La chasse sous-marine | |
| Le rejet, le déversement des déchets liquides, solides ou gazeux ou d'autres substances susceptibles de porter atteinte directe ou indirecte à l'intégrité de l'aire protégée | |
| La perturbation intentionnelle ou les activités pouvant causer dérangement aux animaux, particulièrement durant les périodes de reproduction, d'hivernage, de dépendance des jeunes et de migration | |
| La pêche de certaines espèces soumises à réglementation d'interdiction temporaire | |
| L'introduction d'espèces exotiques ou génétiquement modifiées | Diminution des risques de l'abandon ou le changement d'activités liés à l'invasion des espèces non indigènes |

2. Effet des objectifs envisagés sur les possibilités d'intégration socioéconomique de l'AMCP

2.1.Objectifs de conservation

| Les interventions et les activités | Effet sur les possibilités d'intégration socioéconomique |
|--|--|
| Conservation du potentiel bioécologique du milieu terrestre | <ul style="list-style-type: none"> -Perte d'opportunité d'exploitation du milieu naturel terrestre pour le pâturage du petit élevage -Possibilité d'augmentation des activités intentionnelles de braconnage et pillage des nids qui dépendra étroitement de l'effectif des écogardes et leurs équipements |
| Etablissement d'un véritable sanctuaire marin, afin de conserver l'intégrité de la mosaïque d'habitats marins et protéger les espèces rares qui lui sont inféodées | -L'intégrité des habitats est favorable aux activités génératrices de revenus et auront particulièrement un effet bénéfique sur la durabilité de la pêche |
| Conserver le savoir-faire traditionnel / techniques de pêche utilisées | <ul style="list-style-type: none"> -Usage des techniques de pêche ancestrales respectueuses de l'environnement qui assurent la durabilité des ressources naturelles et une utilisation rationnée de ses ressources -Freiner l'abondance des techniques traditionnelles par les jeunes insulaires |
| Préservation de la zone protégée des effets des changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Freiner l'attaque des constructions et des biens publics et privés par l'érosion -Ralentir la salinisation causée par l'intrusion de l'eau de mer qui touchera la biodiversité terrestre en particulier la palmeraie naturelle ce qui aura un effet bénéfique indirect sur les usagers de produits et de sous produits du palmier dattier |
| Protéger de toutes dégradations le patrimoine archéologique et historique | <ul style="list-style-type: none"> -Soutenir la création d'emplois locaux -Valorisation commerciale et touristique |



| | |
|--|--|
| | -Conserver une source d'identité et de cohésion pour toute la communauté |
|--|--|

2.3.Objectifs d'aménagement

| Les interventions et les activités | Effet sur les possibilités d'intégration socioéconomique |
|--|---|
| Mise en place des structures de base d'établissement d'une Aire Protégée | -Réduction des conflits entre les usagers de l'AMCP et les gestionnaires qui seront unis au sein d'une structure de concertation |
| Restauration des habitats et des paysages terrestres et marins | -Amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisanaux suite à l'accroissement des ressources halieutiques -L'amélioration de l'état des écosystèmes marins et terrestres contribue au développement de certaines activités génératrices de revenus (écotourisme) |
| Réhabilitation et valorisation du patrimoine culturel | -Possibilité de créer une filière spécialisée sur le patrimoine et la restauration -Possibilité de création d'emplois dans le secteur de tourisme et une source de revenus -Augmentation des profits économiques indirects |

3.3.Objectifs de développement et de valorisation mésologique et scientifique

| Les interventions et les activités | Effet sur les possibilités d'intégration socioéconomique |
|---|---|
| Assurer la mise en place d'une stratégie de développement durable, compatible avec les impératifs de protection du site | - Oportunité de création d'emploi et génération des revenus à travers la valorisation touristique du patrimoine de l'archipel et à l'exploitation rationnelle des ressources biologiques -Oportunité de développement des partenariats actifs et solides avec des opérateurs économiques nationaux et internationaux |
| Promotion d'une pêche responsable | - Amélioration du rendement des pêcheurs -Les jeunes pêcheurs et les nouvelles générations sont mieux sensibilisés sur les bienfaits de la pêche ancestrale responsable et raisonnée et sur le respect des réglementation dans le secteur de la pêche ce qui limitera l'abondance de ces techniques de pêche et la reconversion vers d'autres techniques non conventionnelles de pêche |
| Planification et mise en oeuvre de programmes d'éducation environnementale | Pas d'effet direct |

| | |
|---|--|
| Promouvoir la recherche scientifique et le partenariat liés à la conservation | -Identification des causes de dégradation, détérioration et perturbation des habitats et espèces afin de mieux gérer la zone ce qui aura un impact bénéfique indirect sur les usagers de la zone |
|---|--|

3.4.Objectifs de gouvernance

| Les interventions et les activités | Effet sur les possibilités d'intégration socioéconomique |
|---|--|
| Mise en place de l'unité de gestion | -Les acteurs locaux et les parties prenantes concernées sont mieux informés sur la réglementation et les enjeux de l'AMCP ce qui va réduire nettement les conflits entre les différents usagers et les gestionnaires |
| Mise en place d'un comité consultatif | -Réduction des conflits entre les différents acteurs impliqués dans et par la gestion du site qui seront représentés et unis au sein de ce comité |
| Renforcement et création des partenariats techniques | -Les acteurs locaux sont mieux impliqués et engagés tout le long du processus de gestion et bénéficieront des opportunités d'emploi |
| Etablir une politique de communication efficace | Pas d'effet direct |
| Mise en place d'une politique efficace de financement | -Implication directe de la population locale et les ONG à travers le recrutement des bénévoles dans le but de réduire les coûts de gestion |

ANNEXE

Elaboration d'un programme d'intégration et de développement socio-économique au niveau des îlots nord de l'archipel des Kerkennah en Tunisie

Réunion de démarrage

(Le 14 septembre 2022)

Ordre du jour provisoire

| Heure (UTC+1) | Point de l'ordre du jour | |
|---------------|--------------------------|--|
| 10.00 | 1 | Ouverture de la réunion par le SPA/RAC et l'APAL |
| 10.10-10.20 | 2 | Présentation des activités du SPA/RAC au niveau des îlots nord de l'archipel des Kerkennah |
| 10.20-10.40 | 3 | Présentation de la méthodologie proposée, du plan de travail et du calendrier d'exécution |
| 10.40-11.30 | 4 | Discussion <ul style="list-style-type: none"> - Questions / réponses - Validation de la méthodologie, du plan de travail et du calendrier d'exécution |
| 11.30 | 5 | Clôture de la réunion |



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



The Mediterranean
Biodiversity
Centre

Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC)

Boulevard du Leader Yasser Arafat

B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisia

car-asp@spa-rac.org

www.spa-rac.org



Co-funded by
the European Union